



# **CONSEIL MUNICIPAL**

**16 novembre 2023**

**PROCES-VERBAL**



**PROCES-VERBAL de la Séance du 16 novembre 2023**  
*(article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)*

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 novembre 2023 à 18 h 33, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le vendredi 10 novembre 2023.**

**Présents :**

Tony DI MARTINO, Cédric PAPE, Edouard DENOUEL, Emilie TRIGO, Gyöngyi BIRO, Edith FELIX, Brigitte DELAPERELLE, Daouda KEITA, Jean-Claude OLIVA, Abdelkrim KARMAOUI, Cécile TRBIC, Hamid CHAIR, Mahamadou SYLLA, Manon CHRETIEN, Zohra KEHLI, Mona BELLIL, Jules RAGUENEAU, Mohammed DJENNANE, Sébastien STAELENS, Laurent JAMET, Angéline DESBORDES-SILLY, Solenne LE BOURHIS, Elhame CHAIR (à partir du point 02), Ndeye Marieme DIOP (à partir du point 05), Ihsen OUNISSI (à partir du point 04), Yasmina SADOUD (à partir du point 10), Chawqui HADDAD (à partir du point 04), Valérie BILLE (à partir du point 02), Yalana DINO (à partir du point 04)

**Absent(s) excusé(s), ont donné procuration :**

Merle-Anne JORGE a donné pouvoir à DI MARTINO Tony, Grégoire DE LAGASNERIE a donné pouvoir à KEHLI Zohra, Anne DE RUGY a donné pouvoir à DENOUEL Edouard, Pierre VIONNET a donné pouvoir à DESBORDES-SILLY Angéline, Claire LAURENCE a donné pouvoir à STAELENS Sébastien, Vassindou CISSE a donné pouvoir à Ndeye Marieme DIOP (à partir du point 05)

**Absent(s) :**

Elhame CHAIR (point 01), Vassindou CISSE (jusqu'au point 04), Ihsen OUNISSI (jusqu'au point 03), Yasmina SADOUD (jusqu'au point 09), Chawqui HADDAD (jusqu'au point 03), Brahim AKROUR, Anne GERVAL, Valérie BILLE (point 01), Yalana DINO (jusqu'au point 03), Frédéric GABIN, Ndeye Marieme DIOP (jusqu'au point 04), Sébastien GRICOURT

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Brigitte DELAPERELLE** a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

### **DEL231116 01 Procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2023**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

#### **Interventions des élus :**

**Suite à un problème technique d'enregistrement audio, les interventions ne peuvent être retranscrites.**

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article unique : d'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2023.

### **DEL231116 02 Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT)**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

#### **Interventions des élus :**

**Suite à un problème technique d'enregistrement audio, les interventions ne peuvent être retranscrites.**

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article unique : d'approuver** le rapport définitif de la C.L.E.C.T du 16 janvier 2023 joint en annexe.

### **DEL231116 03 Apurement du compte 1069 avant le passage en M57**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

#### **Interventions des élus :**

**Suite à un problème technique d'enregistrement audio, les interventions ne peuvent être retranscrites.**

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article 1 : d'approuver** l'apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage à la nomenclature M57.

**Article 2 : d'autoriser** l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2023 par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069 pour un montant de 1 131 274,15 €.

**Article 3 : de donner** au Maire ou à son représentant l'autorisation d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**DEL231116 04 Convention avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles du personnel communal de la ville de Bagnolet, et des Établissements associés (CASC)**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : (...)*

*(Début de l'enregistrement) :*

*Nous approuvons cette convention qui court jusqu'au 31 décembre de l'année 2023. Nous en adopterons une prochaine et la nouveauté, on a déjà eu l'occasion de le dire – est qu'une offre parallèle diverse sera également proposée aux agents de la collectivité qui pourront adhérer au CNAS.*

*Nous poursuivons le partenariat et le soutien au CASC tout en permettant d'aller vers un partenariat avec le CNAS pour résumer.*

*Laurent JAMET : On pourrait voter pour, ce soir, cette proposition que vous faites.*

*Je le dis avec un peu de fermeté et un peu de solennité puisque c'est une question importante. On a toujours voté les subventions pour le CASC, cela nous semblait bien naturel, mais, vous venez de l'évoquer, il y a quand même un problème.*

*D'abord, il y a un problème sur le fait qu'au nom de quelque chose que l'on ne comprend pas très bien, on a fait traîner cette délibération jusqu'à arriver au mois de novembre. Franchement, quand une municipalité veut avoir des documents de la part d'une organisation comme le CASC, cela va très vite.*

*Nous avons été tous saisis par les animateurs du CASC, par les organisations syndicales avec les documents qui étaient demandés, donc je pense que le problème ne vient pas de là.*

*On pourrait voter pour s'il y avait une clause de versement immédiat de la subvention au CASC, parce qu'aujourd'hui elle intervient très tard. Si l'on fait comme l'année dernière, elle interviendra en décembre. On comprend bien que les organisations du CASC ne peuvent pas imaginer des activités pour une année qui est déjà terminée.*

*Vous venez d'évoquer la question du CNAS qui serait une offre supplémentaire. On met en concurrence une organisation qui est celle historique, que vous avez rappelée dans la délibération, issue de 1968, etc., et une autre proposition qui est différente, qui est individuelle.*

*C'est vrai qu'un certain nombre de collectivités qui n'ont pas de CASC ou qui n'ont pas de COS font évidemment appel au CNAS.*

*On sait aussi que la subvention et les moyens du CASC ont diminué ces dernières années. C'est simple, on peut citer Karl Marx, ce n'est pas mal, et l'Association internationale des Travailleurs : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».*

*Je trouve que ce qui est moderne dans le CASC, c'est le fait qu'aujourd'hui les salariés définissent les actions ensemble, qu'elles soient culturelles, sportives ou sociales. Je pense que c'est d'une modernité à toute épreuve.*

*Faire en sorte qu'une organisation autre, qui individualise les agents, soit une réponse aujourd'hui à la demande, aux besoins divers et variés des salariés de la Ville, cela me semble être une mise en concurrence dangereuse.*

*On ne sera pas pour cela, on votera évidemment contre au mois de décembre quand vous le proposerez. On s'abstient ce soir si vous ne voulez pas mettre un avenant concernant un versement immédiat de la subvention.*

*J'attire quand même l'attention de l'ensemble des groupes de la majorité municipale. Le CASC est une bonne réponse des salariés qui sont élus (ils sont élus à travers une élection par les salariés eux-mêmes), une définition collective, encore une fois sur les aspects sociaux – et Dieu sait que l'on en a besoin...*

*Pardon, ma laïcité m'a lâché.*

*On a besoin aujourd'hui de social, on a besoin de culture. J'attire aussi l'attention sur le fait que, justement, les réponses du CASC permettent des solutions culturelles de bonne qualité, que ce soit aussi sur les aspects sportifs.*

*J'attire l'attention là-dessus et on sera extrêmement vigilants.*

*Tony DI MARTINO : J'entends votre vigilance et votre remarque.*

*Croyez-moi qu'il a été très compliqué – et j'ai moi-même participé à des réunions – d'obtenir à la fois les bilans et les projets d'activités.*

*Ensuite, effectivement le CASC présente son intérêt, mais croyez-moi également, beaucoup d'agents de la collectivité viennent me voir et me disent : « Monsieur le Maire, quand est-ce que l'on adhère au CNAS ? ».*

*J'entends ce que vous dites, donc on essaie d'avoir une offre complémentaire, intelligente et la subvention sera votée dès que la convention sera signée. On délibère ce soir, on va signer rapidement et on pourra verser l'argent qui de toute façon figure au budget de la Direction des Finances.*

*Laurent JAMET : J'entends que des agents viennent vous voir individuellement, mais ce en quoi je crois c'est aux organisations représentatives des salariés. Or, en l'occurrence, si mes sources sont bonnes, elles sont unanimes pour dire qu'elles dénoncent cette position que vous avez aujourd'hui sur la question du CNAS.*

*Il faut être clair et donner aux gens qui nous regardent ce soir les informations dans leur intégralité.*

*Tony DI MARTINO : Absolument, les organisations syndicales sont contre, mais il y a 1 200 fiches de paie à la Ville de Bagnolet et de nombreux agents viennent me voir pour me demander quand on adhère au CNAS comme d'autres collectivités.*

*Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ?*

*Laurent JAMET : Sur la proposition d'un versement immédiat ?*

*Tony DI MARTINO : Dès qu'on signe la convention, on verse.*

*Laurent JAMET : Vous êtes prêt à l'écrire ?*

*Tony DI MARTINO : Ce sera au compte rendu, on pourra le noter.*

*On a mandaté, me dit-on.*

*Laurent JAMET : Très bien, alors on votera pour.*

*Tony DI MARTINO : Voilà, c'est bien.*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération est approuvée.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la convention entre la mairie de Bagnolet et le Comité d'Activités Sociales et Culturelles du personnel communal de la ville de Bagnolet, et des Établissements associés (CASC).

**Article 2 : de préciser** que son terme est fixé au 31 décembre 2023.

**Article 3 : d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

## **DEL231116 05 Instauration du « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la collectivité**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, instauration d'un forfait Mobilités durables.*

*Il s'agit d'améliorer le dispositif qui existait jusqu'ici. Des questions ont été posées en commission et en conférence des présidents. Nous avons communiqué mercredi 15 novembre à 9 h 32 les éléments qui avaient été sollicités. Nous les avons communiqués à l'ensemble des présidents de groupe qui siègent au Conseil municipal.*

*Y a-t-il des observations ? Édouard Denouel ?*

*Édouard DENOUEL : Merci, Monsieur le Maire.*

*Bonsoir à toutes et à tous.*

*Quelques brefs éléments macros sur le forfait Mobilités durables : la réglementation et le dispositif sont présentés dans la note qui vous est soumise. L'idée est bien d'élargir le recours aux transports autres que l'autosolisme, c'est-à-dire de passer au covoiturage, au vélo ou aux services de mobilité partagée pour les trajets des agents de leur logement à la ville.*

*Précédemment, il y avait le forfait vélo. Comme la réponse vous a été apportée, il ne concernait en somme qu'une vingtaine d'agents et ce dispositif plus large, mais aussi sa bonne diffusion au sein de la Ville seront de nature à renforcer l'alternative à la voiture pour les déplacements pendulaires des agents.*

*C'est un sujet d'importance. J'aurai l'occasion de vous le présenter d'ici peu : la Ville a fait faire un bilan carbone de son activité et la question des transports y est centrale. Le transport pèse à la Ville de Bagnolet pour 15 % des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et pour la moitié de ces 15 % ce sont les déplacements pendulaires des agents.*

*Ce forfait et son adoption font partie des moyens, mais ce ne sont pas les seuls pour trouver une solution de réduction de ces émissions.*

*L'autre moitié de ces émissions, ce sont les déplacements générés au quotidien par l'activité municipale. Dans les deux cas, il s'agira, comme d'ailleurs pour tous les autres postes émetteurs de CO<sub>2</sub>, de définir à la suite de ce bilan un plan d'action ambitieux pour la collectivité.*

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : Merci.*

*D'autres remarques ? Madame Félix ?*

*Édith FÉLIX : Merci.*

*Sous ce mandat, la première délibération qu'il m'est arrivé de présenter était le 23 juillet 2020 pour l'indemnité kilométrique vélo. Cette délibération promouvait la pratique du vélo par les agents de la Ville pour les trajets domicile-travail.*

*Le développement de la part modale du vélo, c'est un effort que la Ville doit continuer de porter avec toujours davantage de moyens. On a lu récemment dans la presse que la part modale du vélo avait doublé en un an dans certaines portions de voirie de Paris. Ce bon résultat, on le doit à la politique volontariste de la mairie de Paris en matière d'aménagements cyclables, que l'on ne peut que saluer.*

*Tout le monde n'est pas en condition physique pour pratiquer le vélo, aussi suis-je favorable au forfait Mobilités durables présenté dans cette délibération qui englobe l'IKV (l'indemnité kilométrique vélo) et ouvre les conditions d'obtention du forfait au covoiturage et aux services de mobilités partagés ou d'autopartage qui affranchissent de la possession d'un véhicule en propre.*

*Trouver les leviers pour affranchir les habitants de petite couronne de la possession d'un véhicule, c'est encore un accompagnement dont les collectivités doivent s'emparer. La possession d'un véhicule en propre est l'un des budgets de plus en plus coûteux dans les ménages et, on avait analysé ce paradoxe lors de la rencontre conférence du Grand Cycle sur les Mobilités relative à une approche économique des déplacements, ce sont les ménages les plus modestes qui sont aussi ceux qui dépensent le plus pour entretenir leur véhicule. La mutualisation résout cet aspect.*

*Elle optimise aussi les questions de stationnement puisqu'une partie importante des véhicules sont sous-utilisés, stationnent en surface sur voirie et privatisent ainsi l'espace public.*

*Les conditions d'obtention du forfait proposées à ce jour dans la délibération sont globalement larges : à la suite du vélo et du vélo à assistance électrique y sont inclus les « engins personnels motorisés non thermiques », définition assez floue qui n'inclut pas cependant les automobiles. Il conviendra peut-être de la réviser en fonction de l'évolution des mobilités. Aussi, ce forfait ne doit pas être considéré comme une mesure intemporelle, mais comme une bonne mesure d'accompagnement des mobilités à l'heure où il faut favoriser la transition énergétique des véhicules.*

*Enfin, les moyens doivent être mis en place pour évaluer nos politiques, c'est-à-dire prévoir un bilan annuel des demandes qui auront été faites et des montants forfaitaires distribués, et ce pour chacun des types de mobilités : vélo d'une part, covoiturage d'autre part, autopartage d'une troisième, etc.*

*Il faut notamment le comparer avec le bilan de ce qui a été octroyé au titre de l'indemnité kilométrique vélo, à ce jour peu élevé.*

*Par ailleurs, « le forfait Mobilités durables est cumulable avec le remboursement des frais de transports publics [...] ». On ne peut parler des trajets domicile-travail sans parler de cet aspect majoritaire des déplacements à Bagnolet, par les Bagnoletaises et Bagnoletais, mais aussi par les agentes et les agents.*

*Un travail constant de suivi et d'amélioration des services de transports en commun est nécessaire pour la ville de Bagnolet. Comme l'a identifié l'étude d'Est Ensemble menée en 2022, seulement un quart du territoire de Bagnolet est à moins de 10 minutes d'une station de transport ferré, métro ou tram, ce qui laisse Bagnolet bien en deçà de l'ensemble des villes de proche couronne et des autres villes d'Est Ensemble après le prolongement de la ligne de métro 11 et de la ligne de tram 1.*

*Ile-de-France Mobilités connaît la situation défavorisée de Bagnolet dans les années à venir. Elle serait prête à y travailler avec nous lorsque la Ville de Bagnolet la saisira de cette mission. Faisons-le sans plus de délai.*

*Tony DI MARTINO : C'est déjà fait puisqu'on se mobilise pour le prolongement de la ligne 3 du métro.*

*Édith FÉLIX : Pour conclure, cette mesure sur un forfait Mobilités durables devrait s'inscrire dans un processus d'évaluation, d'analyse et de révision pour amélioration s'il advenait que la mesure ne rencontre pas un large succès.*

*Tony DI MARTINO : Merci.*

*D'autres interventions ? Monsieur Staelens ?*

*Sébastien STAELENS : Bonsoir à tous.*

*On aurait aimé pouvoir se réjouir, être contents de ce genre de mesure qui favorise le déplacement et les mobilités douces. Malheureusement, j'ai cette sensation d'opération de greenwashing.*

*Dans une ville qui ne dispose pas de pistes cyclables, pas d'infrastructures, pas d'aménagements pour les vélos et pour la circulation des vélos en toute sécurité, on est en train de mettre en place une prime incitative à la circulation, mais peut-être aussi à la mise en danger de nos agents.*

*Aujourd'hui, Bagnolet ne dispose d'aucune infrastructure sécuritaire pour permettre à nos agents de circuler dans de bonnes conditions et d'arriver sur leur lieu de travail en bonne santé.*

*Malheureusement, cet argent, cette opération financière ne suffira pas. Quand les gens vont prendre leur vélo une fois, deux fois, trois fois, ils seront confrontés à des difficultés de circulations qui vont peut-être leur faire faire marche arrière.*

*Deuxième point, avez-vous pensé à la sécurisation des matériels ? Est-ce que des parcs à vélos sont prévus ?*

*Aujourd'hui, on le sait, les vélos sont tous très chers. Les gens circulent en électrique, ce sont 1 000 € minimum et ils veulent avoir cette sécurité. Est-ce que vous accompagnez de cette dépense une installation et des aménagements ?*

*Dernier point – et Angéline complétera, j'imagine –, est-ce qu'une communication positive, incitative auprès des agents a été imaginée, pensée pour leur permettre de comprendre les raisons pour lesquelles cet argent est distribué ?*

*C'est de l'incitation positive. C'est une campagne, une circulation d'information en interne et dans les services qui pourrait être nécessaire pour, non pas informer qu'une prime existe, mais de l'intérêt de cette prime qui va être au bénéfice de tous et de tous les citoyens de cette ville.*

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : Oui, des informations sont régulièrement prévues. Un document qui s'appelle le Strictement Personnel accompagne les fiches de paie qui sont adressées aux agents.*

*Régulièrement, on y trouve des informations qui peuvent intéresser les agents et les mobiliser sur les dispositifs, donc ce sera le cas sur l'évolution de ce dispositif.*

*Ensuite, sur la sécurisation, on essaie de créer des parcs à vélos. On a aménagé modestement un mini parking à vélos à l'entrée de l'Hôtel de Ville, à l'entrée du personnel sur la gauche quand vous sortez, mais cela fait partie des choses qu'il faut qu'on améliore, vous avez raison.*

*Sébastien STAELENS : Oui, sinon c'est de l'argent que l'on va distribuer pour rien.*

*La prime va être encaissée et, cela se comprend, quand les gens reculeront au bout de deux ou trois déconvenues, il n'est pas certain que cette prime perdure.*

*Ne dépensons pas de l'argent inutilement.*

*Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly ?*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Cela n'a rien à voir, mais je voudrais simplement faire une remarque. Je trouve que 18 h 30 c'est un peu tôt pour le Conseil municipal. Pourquoi si tôt ? Cela n'a rien à voir, mais j'ai oublié de le dire en début de Conseil.*

*Tony DI MARTINO : Parce que parfois cela finit tard et on me reproche que cela finisse tard. On essaie de trouver un équilibre.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : 19 heures, c'était bien.*

*Tony DI MARTINO : C'est le même horaire qu'Est Ensemble ou d'autres collectivités alentour.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Ok.*

*Tony DI MARTINO : J'entends, mais c'est compliqué de trouver le bon horaire équilibré.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Sur le forfait Mobilités durables, tout a été dit. Sébastien a dit qu'on le votera, évidemment. C'est une mesure de bon sens. C'est par ailleurs normal que la collectivité employeuse contribue au financement des coûts de transport de ses agents.*

*Vous nous avez communiqué hier ou je ne sais plus quand des chiffres, des indicateurs qui révèlent que (je n'ai plus le calcul en tête) 2 % des agents seulement ont demandé le versement de l'indemnité kilométrique vélo dont Édith a parlé. Ce n'est pas beaucoup, 2 %. Il y a donc évidemment une urgence à encourager la pratique du vélo sur les migrations pendulaires domicile-travail.*

*C'est une prime incitative qui est intéressante, dont le coût pour la collectivité ne sera pas prohibitif, bien que le législateur évoquait 200 € annuels par le passé et que cela a été réévalué à 300 €.*

*C'est un coup de pouce financier intéressant en faveur de celles et ceux qui font l'effort de venir à vélo à Bagnolet.*

*Je souscris à ce qu'a dit Sébastien. C'est l'un des dispositifs, mais cela ne va pas résoudre l'ensemble du problème. Je pense aussi qu'il y a tout un chantier à mener en termes de sensibilisation. Nous, les élus, avons un rôle à jouer. Monsieur le Maire, peut-être pourriez-vous vous mettre à la bicyclette, vous feriez peut-être des émules au sein de l'administration.*

*Tony DI MARTINO : Déjà, contrairement à l'une de vos collègues, je n'ai jamais roulé en SUV. Elle n'est pas là. Maintenant, elle roule en Mini, c'est plus discret que le SUV, surtout quand on habite le quartier de la Dhuis.*

*Sébastien STAELENS : Vous parlez d'un absent, peut-être ? Vous parlez de qui ?*

*Tony DI MARTINO : De votre collègue Mme Laurence qui avait un beau SUV dans son garage.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Si vous parlez de Claire Laurence, elle se déplace aussi à vélo. On croit beaucoup aux vertus de l'exemplarité des élus.*

*Tony DI MARTINO : On a une voiture électrique.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : C'était une boutade, mais pas complètement. Je pense que c'est intéressant que nous élus donnions l'exemple. On croit beaucoup aux vertus de l'exemplarité.*

*Sérieusement, il y a un véritable enjeu. Des chiffres ont été énoncés par Édouard Denouel. 43 % des Franciliens utilisent encore leur voiture pour aller travailler et deux tiers d'entre eux utilisent leur véhicule pour faire seulement 2 kilomètres.*

*On a encore beaucoup de travail de sensibilisation et d'accompagnement à fournir, donc très bien et on votera évidemment en faveur de ce forfait.*

*Tony DI MARTINO : D'autres remarques ?*

*La communication est bien prévue, annoncée, programmée.*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'abroger** la délibération n°200723 14 du 23 juillet 2020 : Mise en place de l'indemnité kilométrique (IKV).

**Article 2 : d'instaurer**, à compter du rendu exécutoire de la présente délibération, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la ville de Bagnolet dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 30 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

**Article 3 : de préciser** que le versement du « forfait mobilités durables » aura lieu en une seule fraction l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert, et interviendra au cours du premier trimestre.

**Article 4 : d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

**DEL231116 06    Dispositif des Conventions d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le cadre de recrutements de sportifs de haut niveau**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Dispositif des Conventions d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le cadre de recrutement de sportifs de haut niveau.*

*Il s'agit d'accueillir un sportif de haut niveau, en l'occurrence le lutteur Mamadassa Sylla qui prépare les Jeux olympiques et qui est sportif de haut niveau, licencié au Bagnolet Lutte. On s'inscrit dans un dispositif de vrai sportif de haut niveau. Cela a été le cas par le passé et cela a été moins le cas.*

*En tout état de cause, il apparaît important de l'accompagner. Il prépare les TQO. Il a participé au championnat du monde récemment. C'est tout à l'honneur de la Ville, comme cela a été fait par le passé (je pense notamment à Mélonin Noumonvi qui est aujourd'hui entraîneur national des jeunes à la Fédération de Lutte), d'accompagner Mamadassa dans son parcours, en espérant qu'il se qualifie et qu'il ramène une médaille aux prochains JO.*

*Est-ce que cela appelle des observations ? Pas d'observation.*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** le dispositif de conventions d'aménagement d'emploi (CAE) pour les sportifs de haut niveau.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes.

**DEL231116 07    Fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel.*

*Délibération classique qui n'existait pas jusqu'alors. Cela a été dit récemment, on va être amenés à beaucoup délibérer en matière de ressources humaines puisque l'on se met à jour sur de nombreux domaines. La fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel en fait partie.*

*Est-ce que cela appelle des observations ? Pas d'observation.*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1** : de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel de la manière suivante :

### **1 : Agents autorisés**

- **Pour le temps partiel de droit** : Il peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités exclusives de 50, 60, 70 et 80%.

- **les fonctionnaires**

Le temps partiel de droit est accordé, sur demande, aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet ou à temps non complet pour les motifs suivants :

- à l'occasion de chaque naissance, jusqu'aux trois ans de l'enfant, ou de chaque adoption, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant ;
- pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'une maladie ou d'un accident grave ;
- lorsqu'ils relèvent, en tant que personnes handicapées, des alinéas 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup> et 11 de l'article L. 5212-13 du Code du travail, après avis du service de médecine préventive.

- **les agents contractuels de droit public**

Le temps partiel de droit est accordé, sur demande, aux agents contractuels de droit public :

- employés depuis plus d'un an à temps complet ou en équivalent temps plein, à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à la fin d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ;
- pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- relevant, en tant que personnes handicapées des alinéas 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup> et 11 de l'article L. 5212-13 du Code du travail.

Les travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agents contractuels sur la base des articles L. 352-4 du code général de la fonction publique territoriale bénéficient du temps partiel dans les mêmes conditions que les fonctionnaires stagiaires, et donc sans condition d'ancienneté de service.

- **Pour le temps partiel sur autorisation** : Le temps partiel sur autorisation peut être accordé, sur demande et sous réserve des nécessités de service :

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, en activité ou en détachement : un fonctionnaire titulaire ou stagiaire à temps non complet ne peut donc bénéficier d'un temps partiel sur autorisation ;
- aux agents contractuels de droit public en activité employés depuis plus d'un an de façon continue à temps complet et, sans condition d'ancienneté de service, aux travailleurs handicapés recrutés en qualité d'agent contractuel sur la base des articles L. 352-4 du code général de la fonction publique territoriale.

Les fonctionnaires stagiaires dont le statut prévoit l'accomplissement d'une période de stage dans un établissement de formation ou dont le stage comporte un enseignement professionnel (administrateurs territoriaux, conservateurs territoriaux du patrimoine et des bibliothèques) ne peuvent être autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel pendant la durée du stage.

## **2 : Organisation du travail :**

- **Pour le temps partiel de droit :** Le temps partiel de droit peut être organisé dans le cadre : quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.
- **Pour le temps partiel sur autorisation :** Le temps partiel sur autorisation peut être organisé dans le cadre : quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

## **3 : Quotités de temps partiel**

- **Pour le temps partiel de droit :** Les quotités du temps partiel de droit sont obligatoirement fixées à 50, 60, 70 ou 80% de la durée hebdomadaire du service d'un agent à temps plein. L'organe délibérant ne peut modifier ni restreindre les quotités fixées règlementairement.

- **Pour le temps partiel sur autorisation :**

Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 50, 60, 70, 80 ou 90% de la durée hebdomadaire de travail afférente au temps plein.

Le nombre de jours ARTT des agents à temps partiel sera calculé au prorata du service à temps complet.

## **4 : Demande de l'agent et durée de l'autorisation**

Les demandes devront être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.

La demande de l'agent devra comporter la période, la quotité de temps partiel et l'organisation souhaitées sous réserve qu'elles soient compatibles avec les modalités retenues par la présente délibération. Pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL qui souhaitent surcotiser pour la retraite pendant la période de temps partiel, la demande de surcotisation devrait être présentée en même temps que la demande de temps partiel.

La durée des autorisations est fixée à un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, le renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.

## **5 : Refus du temps partiel**

Dans le cadre d'un temps partiel de droit, l'autorité territoriale se borne à vérifier les conditions réglementaires requises au vu des pièces produites par l'agent sans aucune appréciation : le temps partiel de droit ne peut être refusé que si les conditions statutaires ne sont pas réunies.

Dans le cadre d'un temps partiel sur autorisation, un entretien préalable avec l'agent est organisé afin d'apporter les justifications au refus envisagé, mais aussi de rechercher un accord, en examinant notamment des conditions d'exercice du temps partiel différentes de celles mentionnées sur la demande initiale.

La décision de refus de travail à temps partiel doit être motivée dans les conditions définies par les articles L. 211-2 à L. 211-7 du Code des relations entre le public et l'administration : la

motivation doit être claire, précise et écrite. Elle doit comporter l'énoncé des considérations de fait et de droit qui constituent le fondement de la décision de refus.

En cas de refus de l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel ou de litige relatif à l'exercice du travail à temps partiel :

- la commission administrative paritaire peut être saisie par l'agent s'il est fonctionnaire ;
- la commission consultative paritaire peut être saisie par l'agent s'il est un agent contractuel de droit public.

#### **6 : Rémunération du temps partiel**

Les agents autorisés à travailler à temps partiel perçoivent une fraction du traitement, de l'indemnité de résidence et des primes et indemnités de toute nature.

Cette fraction est égale au rapport entre la durée hebdomadaire du service effectué et la durée résultant des obligations hebdomadaires de service règlementairement fixées pour les agents de même grade exerçant à temps plein les mêmes fonctions dans l'administration ou le service concerné.

Toutefois, les quotités de travail à temps partiel 80% et 90% sont rémunérées respectivement à 6/7<sup>ème</sup> (85,7%) et 32/35<sup>ème</sup> (91,4%) de la rémunération d'un agent à temps plein.

Le supplément familial de traitement ne peut être inférieur au montant minimum versé aux fonctionnaires travaillant à temps plein ayant le même nombre d'enfants à charge.

#### **7 : Réintégration ou modification en cours de période**

A l'issue d'une période de service à temps partiel, le fonctionnaire et l'agent contractuel sont admis à réintégrer à temps plein leur emploi ou, à défaut, un emploi correspondant à son grade ou analogue.

Toutefois, s'il n'existe aucune possibilité d'emploi à temps plein, l'agent contractuel est maintenu à titre exceptionnel à temps partiel, en raison des nécessités de fonctionnement du service.

La réintégration à temps plein ou la modification des conditions d'exercice du temps partiel (changement de jour par exemple) peut aussi intervenir en cours de période, sur demande de l'agent présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée.

La réintégration à temps plein peut toutefois intervenir sans délai en cas de motif grave, tel qu'une diminution importante de revenus ou un changement de situation familiale (décès, divorce, séparation, chômage, maladie du conjoint, de l'enfant, ...). Cette demande de réintégration sans délai fera l'objet d'un examen individualisé par l'autorité territoriale.

Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai d'un an, sauf en cas de temps partiel de droit.

#### **8 : Suspension du temps partiel**

Si l'agent est placé en congé de maternité, de paternité ou d'adoption durant une période de travail à temps partiel, l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel est suspendue : l'agent est rétabli dans les droits des agents à temps plein, pour toute la durée du congé.

Pendant les périodes de formation professionnelle incompatibles avec l'exercice des fonctions à temps partiel (formation d'adaptation à l'emploi, formation continue, préparation aux concours), l'autorisation de travail à temps partiel des fonctionnaires titulaires sera suspendue.

**Article 2:** d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées à l'article 1, il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations

individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

**DEL231116 08** **Modification de la délibération n°220525 03 du 25 mai 2022 créant des emplois permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels dans le cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes à la Direction de la Santé**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, modification de la délibération n° 220525-03 du 25 mai 2022 créant des emplois permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels dans le cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes à la Direction de la Santé.*

*C'est la poursuite du travail qui a été engagé concernant le CMS.*

*Est-ce que cela appelle des observations ? Monsieur Jamet ?*

*Laurent JAMET : Un vote favorable.*

*Habituellement, on tique toujours lorsque ce sont des emplois contractuels sur des postes de la Fonction publique. Ceci dit, sur un domaine aussi pointu que la santé, qui appelle régulièrement à faire appel à l'ouverture de postes pour recruter des agents contractuels. Dans ce domaine, on est favorables.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas de remarque.*

*Je propose de passer au vote.*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : de modifier** l'article 1 de la délibération n°220525 03 du 25 mai 2022 relative à la création d'emplois permanents et l'autorisation de recrutement d'agents contractuels dans le cas d'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes à la direction de la Santé de la manière suivante :

**Médecins :**

3 emplois à temps complet

1 emploi à temps non complet 33h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 32h00 par semaine

2 emplois à temps non complet 30h00 par semaine

1 emploi à temps non complet 24h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 21h00 par semaine  
2 emplois à temps non complet 20h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 15h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 10h00 par semaine  
2 emplois à temps non complet 08h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 07h00 par semaine  
2 emplois à temps non complet 05h00 par semaine  
3 emplois à temps non complet 04h00 par semaine

Médecin pédiatre :

1 emploi à temps complet

Médecin dermatologue :

1 emploi à temps non complet 6h00 par semaine

Médecin échographiste :

1 emploi à temps non complet 12h00 par semaine

Médecin phlébologue :

1 emploi à temps non complet 4h00 par semaine

Médecin gastroentérologue :

1 emploi à temps non complet 5h00 par semaine

Médecin psychiatre :

1 emploi à temps non complet 5h00 par semaine

Médecin rhumatologue :

1 emploi à temps non complet 3h00 par semaine

Chirurgien-dentiste

1 emploi à temps non complet 34h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 28h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 22h00 par semaine  
2 emplois à temps non complet 21h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 13h00 par semaine  
2 emplois à temps non complet 10h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 09h00 par semaine

Chirurgien-dentiste - orthodontiste

1 emploi à temps non complet 28h00 par semaine  
1 emploi à temps non complet 07h00 par semaine

Ces emplois relèvent de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, en vertu de l'article L.332-8 1° du code général de la fonction publique.

Les agents contractuels recrutés en application de cet article seront engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans.

Le contrat est renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Au terme de cette durée de 6 ans, la reconduction ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les agents recrutés sur les emplois mentionnés à cet article devront justifier des diplômes nécessaires à l'exercice de leur fonction.

**Article 2 : de préciser** que les autres dispositions de la délibération n°220525 03 du 25 mai 2022 restent inchangées.

### **DEL231116 09    Mise à jour du tableau des effectifs**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, mise à jour du tableau des effectifs.*

*Avez-vous des observations ? Pas d'observation.*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)**

**Article 1 : d'approuver** le tableau des effectifs et les modifications apportées, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 : de dire** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal.

**DEL231116 10 Directeur.trice de la Jeunesse et de la Vie Sociale des Quartiers : Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, directrice/directeur de la vie sociale des quartiers, autorisation de recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du CGFP.*

*Y a-t-il des observations ? Madame Desbordes-Silly ?*

*Angéline DESBORDES-SILLY : J'aimerais vous poser une question, mais je vais englober la délibération 10 avec la 11.*

*Je ne comprends pas pourquoi vous recrutez des agents contractuels sur des emplois permanents.*

*Tony DI MARTINO : Pardon ? Je n'ai pas entendu.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Pour quelle raison recrutez-vous des agents contractuels sur des emplois permanents ? Aucun fonctionnaire ne candidate à ces postes ?*

*Tony DI MARTINO : Cela arrive de recruter des contractuels, comme dans toutes les collectivités.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Sur des postes dans la filière médicale, il n'y a pas de cadre d'emplois...*

*Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, entre septembre 2008 et septembre 2011, nous avons un DGA Aménagement contractuel. Pourtant l'aménagement fait partie des postes qui sont régulièrement pourvus par des agents titulaires.*

*À l'époque, croyez-moi, j'étais dans l'opposition et j'étais très vigilant à ce qui était soumis au Conseil municipal. Je n'ai pas souvenir que l'on ait été amenés à délibérer à quelque moment que ce soit sur l'autorisation donnée au maire de l'époque pour embaucher un DGA contractuel sur ce poste.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : De nouveau, je suis désolée, vous revenez systématiquement...*

*Tony DI MARTINO : Oui, parce que, comme le disait un grand auteur, le passé éclaire le présent et le présent éclaire le passé.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : D'accord, mais est-ce que l'on peut aller de l'avant ? Ces histoires, vous les ressassez. Je vous répète que ce qui s'est passé en 2008 s'est passé en 2008.*

*Aujourd'hui, répondez à la question : pourquoi...*

*Tony DI MARTINO : Cela intéresse M. Vionnet, en l'occurrence.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Mais il n'est pas là, M. Vionnet.*

*Tony DI MARTINO : Oui, curieusement. On le salue d'ailleurs.*

*Laurent JAMET : On le salue tous.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Il y sera sensible.*

*Répondez à la question. Ce ne sont pas des métiers en tension, ce ne sont pas des emplois dans lesquels il n'y a pas de cadre d'emplois comme dans la filière médicale santé. Ce ne sont pas des emplois particulièrement qualifiés.*

*Vous n'avez pas de fonctionnaires qui candidatent à ces postes ?*

*Tony DI MARTINO : Des fonctionnaires peuvent candidater. On a le principe de libre administration des collectivités territoriales. L'article 72 de la Constitution qui vous a peut-être échappé nous donne la possibilité de recruter des agents contractuels qui remplissent les conditions de diplôme et qui font preuve de compétences, tout simplement.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Je vois deux problèmes à ces délibérations, d'abord un problème politique. Vous êtes un maire de gauche, on en a discuté ensemble il n'y a pas très longtemps, donc votre rôle d'employeur de gauche n'est pas de remettre en cause le statut de fonctionnaire en recrutant des contractuels, on est d'accord ?*

*Tony DI MARTINO : À Trappes, il n'y a pas de contractuels ?*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Arrêtez de me parler de Trappes ! On est à Bagnolet, pourquoi vous parlez de Trappes ?*

*Tony DI MARTINO : Il n'y a pas des collaborateurs, des collaboratrices contractuelles à Trappes ?*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Des collaboratrices contractuelles ? Vous parlez de qui ?*

*Tony DI MARTINO : Je ne sais pas. Il n'y a pas des collaborateurs contractuels à Trappes, Madame Desbordes-Silly ? Il y a des collaborateurs et des collaboratrices, des agents...*

*Sébastien STAELENS : La meilleure défense n'est pas tout le temps l'attaque. N'attaquez pas, répondez.*

*Tony DI MARTINO : Dans toutes les collectivités, croyez-moi.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Vous faites allusion à quoi ? On ne parle pas de Trappes, on est à Bagnolet.*

*Tony DI MARTINO : On me demande si, en tant que maire de gauche, cela ne me pose pas de problème de recruter des contractuels. Je vous dis qu'à Trappes il y a des contractuels, je vous dis qu'à Est Ensemble il y a des contractuels, qu'aux Lilas il y a des contractuels, qu'à Montreuil il y a des contractuels, qu'à Pantin il y a des contractuels ; il y a des contractuels dans toutes les collectivités.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Bien sûr, on a voté en faveur des créations d'emplois d'agents contractuels dans la filière médicale. Il existe des cas spécifiques. Il peut y avoir des pics d'activité ou des emplois qui sont permanents.*

*Là, on est sur 2 emplois temporaires, mais vous ne répondez pas.*

*Moi, je vois un problème politique.*

*Tony DI MARTINO : Non, il n'y a pas de problème politique.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Si. Ce ne sont pas des emplois spécifiques et vous recourez à des agents contractuels.*

*Tony DI MARTINO : Il n'y a pas de problème politique.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : En plus, vous savez que, quand on recrute des fonctionnaires, on a la garantie des compétences réelles pour exercer cette mission, que l'on n'a pas nécessairement quand on recrute un contractuel. C'est le premier élément.*

*Le deuxième élément est plus déontologique. Vous savez que l'on est un peu soucieux de déontologie dans cette enceinte, depuis qu'on est élus.*

*Tony DI MARTINO : Surtout vous, je sais.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : J'espère que l'on est tous soucieux de...*

*Tony DI MARTINO : Ce n'est pas de l'humour, c'est un sujet que vous portez régulièrement. Ne prenez pas tout avec...*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Je ne suis pas plus soucieuse de déontologie que l'ensemble des élus qui sont ici, j'ose espérer que non.*

*Le risque d'emplois contractuels pour des raisons qui sont obscures, pardonnez-moi, vous ne répondez pas à la question, vous pourriez avoir de bonnes raisons de recruter un contractuel parce qu'il ou elle a des compétences particulières.*

*Tony DI MARTINO : Absolument, des compétences, une connaissance de la Ville.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Le risque des emplois contractuels – et pardonnez-moi, je mets les pieds dans le plat – est un risque déontologique et d'emplois fléchés. C'est un pouvoir discrétionnaire. Vous ne répondez pas. Vous créez 2 emplois de contractuels sur des*

*postes qui ne sont pas des emplois temporaires et qui ne sont pas des emplois particulièrement en tension.*

*C'est votre responsabilité. Nous, évidemment, pour toutes ces raisons, parce qu'il y a un peu d'opacité de votre part, que vous bottez en touche et que vous ne répondez pas, on votera contre cette délibération.*

*Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, puis-je vous faire remarquer que l'an dernier, quasiment à cette même période de l'année, nous avons voté collectivement à l'unanimité le recrutement d'un DGA contractuel sur le secteur citoyenneté et que vous l'avez voté. Vous ne m'avez pas fait de remarque déontologique, à l'époque.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : On s'est abstenus, on n'a certainement pas voté.*

*Tony DI MARTINO : Non, vous l'avez voté, je vous assure.  
J'entends vos remarques.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Vous entendez, mais vous ne répondez pas.*

*Tony DI MARTINO : D'autres observations ?*

*J'entends que vous fassiez cette remarque. J'entends que cela vous embête que je parle de votre collègue, mais entendre des leçons de morale de gens qui ont fait toute leur carrière dans la Fonction publique territoriale en tant qu'agents contractuels, je trouve cela assez hallucinant.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Mais vous parlez de qui ? Je ne me sens pas concernée.*

*Tony DI MARTINO : Je parle de M. Vionnet.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Arrêtez de parler des absents, de Trappes et de 2008.*

*Tony DI MARTINO : C'est trop facile !*

*Sébastien STAELENS : Cela vous permet de répondre à côté, Monsieur le Maire. Depuis tout à l'heure, vous avez répondu deux choses : Vionnet et Trappes. On n'a pas du tout abordé le sujet précis, je suis navré.*

*Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, vous qui êtes si attachée à la déontologie...*

*Sébastien STAELENS : Nous sommes tous attachés à la déontologie.*

*Tony DI MARTINO : Je ne vous ai pas donné la parole.*

*Lorsque l'on a fait sa carrière, lorsque l'on fait encore aujourd'hui sa carrière dans la Fonction publique territoriale en qualité d'agent contractuel, on ne donne pas de leçons de morale aux autres.*

*Sébastien STAELENS : Il n'est pas là, M. Vionnet, il n'est pas là.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Je ne parle pas au nom de Pierre Vionnet.*

*Sébastien STAELENS : Il est absent. Regardez, sa place était ici normalement.*

*Tony DI MARTINO : Il est votre coprésident de groupe. C'est votre coprésident de groupe, je suis désolé de vous le dire.*

*Quand on fait toute sa carrière comme contractuel...*

*Sébastien STAELENS : C'est constructif et précis.*

*Tony DI MARTINO : Je vais vous dire un truc. Lorsque j'ai été embauché il y a de longues années, un jour, un de mes amis, en l'occurrence Pascal Popelin m'a dit : tu as deux possibilités en tant qu'agent, soit tu passes le concours et tu as la sécurité de l'emploi, soit tu prends plus de risques, tu ne passes pas le concours et tu pourras peut-être gagner plus. C'est peut-être le choix qu'a fait votre coprésident de groupe.*

*En tout état de cause, lorsqu'on a fait sa carrière et qu'on fait sa carrière en tant qu'agent contractuel sur des postes qui peuvent être pourvus par des postes administratifs, on ne donne pas de leçon aux autres, on balaie devant sa porte. C'est juste ce que je dis.*

*Quand vous faites appel à la déontologie, pardon.*

*Laurent JAMET : Je propose une règle qui s'appellera la règle « Laurent Jamet », qui est la suivante : on ne parle pas des gens quand ils ne sont pas là.*

*Tony DI MARTINO : C'est trop facile.*

*Laurent JAMET : C'est une règle de vie commune que je propose et qui n'est quand même pas la plus compliquée. C'est une règle simple, une règle de vie en commun.*

*Je ne sais pas, vous en pensez quoi, chers collègues ? Si vous n'êtes pas là un jour de Conseil, imaginez que vous en prenez plein la figure, ce serait tout de même dommage.*

*Je propose une règle assez simple : on ne parle pas des absents lorsqu'ils ne sont pas là. On passe au vote ?*

*Tony DI MARTINO : Je propose un amendement à cette proposition, Laurent : lorsqu'on intervient, on balaie devant sa porte.*

*Hamid Chair ?*

*Hamid CHAIR : Merci, Monsieur le Maire.*

*J'ai une question puisque je n'ai pas pu assister au bureau municipal car j'étais en déplacement et je me suis connecté 20 minutes en retard à la commission des finances.*

*La question a-t-elle été posée, comme Mona l'avait préconisé, de s'assurer de la publication de l'offre d'emploi ? Pour ma part, je n'ai rien trouvé sur le site de la Ville concernant l'offre.*

*Je n'ai rien trouvé, sauf erreur de ma part.*

*Tony DI MARTINO : C'est le cas, c'est une erreur.*

*Hamid CHAIR : Pour information, dans la Fonction publique, sont soumises à obligation de publicité les offres suivantes : les créations ou vacances d'emploi permanent, à temps complet ou non complet, pourvu par des fonctionnaires ou des contractuels de droit public, d'une durée indéterminée ou déterminée pour une durée égale ou supérieure à un an, sauf à se faire taper par le tribunal administratif.*

*Le poste a-t-il été proposé en interne à un agent de catégorie A qui aurait souhaité postuler pour une évolution de carrière, valorisant ainsi les agents de la Ville et faisant par la même occasion une économie en ETP ?*

*Tony DI MARTINO : Pour faire des économies ?*

*Hamid CHAIR : Non, une évolution si l'on a proposé à un collègue de catégorie A de postuler à cet emploi, pour le transvaser tout simplement d'un service à un autre.*

*Tony DI MARTINO : Je n'ai pas compris la question.*

*Hamid CHAIR : L'a-t-on proposé à un collègue de catégorie A qui aurait souhaité évoluer vers ce poste ?*

*Tony DI MARTINO : Ceux qui veulent candidater candidatent. Là, on est autorisé à faire un contrat de 3 ans.*

*M. Vionnet faisait beaucoup fonction de.*

*Laurent JAMET : Il peut postuler ? Si l'on parle de lui, c'est peut-être qu'il a postulé ? Vous allez étudier sa candidature avec la plus grande neutralité et objectivité.*

*Tony DI MARTINO : On ne serait pas assez riches pour le rémunérer.*

*Laurent JAMET : Surtout que Cédric Pape est maintenant devenu un grand urbaniste.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : C'est tellement mesquin.*

*Tony DI MARTINO : Je vous propose de passer aux voix.*

*(Il est procédé au vote.)*

*La délibération est approuvée.*

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 27 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains (Emilie TRIGO, Mona BELLIL, Tony DI MARTINO, Cédric PAPE, Manon CHRETIEN, Yalana DINO, Merle-Anne JORGE, Daouda KEITA, Ihsen OUNISSI, Mahamadou SYLLA, Cécile TRBIC), Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants*) **ET 10 VOIX CONTRE** (*Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains (Elhame CHAIR, Hamid CHAIR, Anne GERVAL), Groupe Ensemble pour Bagnolet*)

**Article 1 :** d'autoriser en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant, à pourvoir l'emploi mentionné dans le tableau ci-après par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique :

EMPLOI	DIRECTION	CAT	FILIERE
Directeur.trice de la Jeunesse et de la Vie Sociale des Quartiers	Jeunesse et vie sociale des quartiers	A	Administrative

**Article 2 :** de préciser que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme suffisant et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics.

**Article 3 :** de préciser que la rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade correspondant.

**Article 4 :** d'inscrire les crédits au budget communal.

**DEL231116 11 Technicien bâtiment - Autorisation de recrutement d'agent.es contractuel.le.s sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, aurez-vous la même remarque concernant le technicien bâtiment ?*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Je vous ai dit que je parlais pour les deux délibérations.*

*Tony DI MARTINO : Donc même débat.*

*Non, Hamid, nous n'avons pas proposé le poste à un autre agent de la Direction, puisque j'imagine que ta remarque précédente vaut également pour le poste de technicien bâtiment.*

*Qui est pour cette délibération ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*Elle est approuvée.*

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 27 VOIX POUR** (*Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains (Emilie TRIGO, Mona BELLIL, Tony DI MARTINO, Cédric PAPE, Manon CHRETIEN, Yalana DINO, Merle-Anne JORGE, Daouda KEITA, Ihsen OUNISSI, Mahamadou SYLLA, Cécile TRBIC), Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants*), **7 VOIX CONTRE** (*Groupe Ensemble pour Bagnolet*) **ET 3 ABSTENTIONS** (*Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains (Elhame CHAIR, Hamid CHAIR, Anne GERVAL)*)

**Article 1 : d'autoriser** en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant à pourvoir l'emploi de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe exerçant les fonctions de Technicien bâtiment par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique.

EMPLOI	DIRECTION	CAT	FILIERE
Technicien bâtiments	Patrimoine bâti	B	Technique

**Article 2 : de préciser** que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme suffisant et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein des collectivités territoriales ou d'organismes publics.

**Article 3 : de préciser** que la rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Article 4 : d'inscrire** les crédits au budget communal.

## **DEL231116 12 Examen du rapport d'activités 2022 d'Est Ensemble**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux et de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Citoyenneté et Solidarités

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Examen du rapport d'activités 2022 d'Est Ensemble.*

*Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation.*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **PREND ACTE**

**Article unique : de prendre acte** du rapport émanant de l'établissement public territorial Est Ensemble joint en annexe de la présente délibération.

**DEL231116 13 Protocole transactionnel avec Monsieur GAMBARO Jean-Philippe**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Protocole transactionnel.*

*M. Vionnet n'est pas là, mais il me ferait la remarque : « Votre voirie n'est pas entretenue. »*

*Un peu d'humour, Monsieur Staelens. Non, c'est Laurent Jamet aussi.*

*« Votre voirie n'est pas entretenue » et, si j'étais taquin, s'agissant de M. Gambaro, on irait un peu plus loin, mais on ne va pas être taquin ce soir.*

*Cédric PAPE : Laurent Jamet avait fait la remarque aussi.*

*Laurent JAMET : Je veux bien dire quelques mots. Le propre d'un marronnier, c'est bien qu'il arrive en novembre.*

*Nous avons régulièrement des délibérations portant soit sur des machines qui dysfonctionnent et qui créent des troubles, qui cassent des pare-brises par exemple, soit on a des problèmes de voirie.*

*On a eu une discussion tout à l'heure très intéressante concernant le vélo et, vraiment, je souscris. Il se trouve qu'en ce qui me concerne je n'ai plus de véhicule, je n'ai plus qu'un vélo et je me déplace à vélo.*

*J'avoue que se déplacer à vélo de la rue Sadi-Carnot par exemple à la rue Floréal, pour répondre à votre sollicitation de tout à l'heure concernant M. Gambaro, c'est difficile parce que les trous sont tout de même nombreux. C'est extrêmement dangereux, avec le fait que l'on est souvent obligé de se déporter.*

*Cela crée des troubles importants qui nous obligent à avoir des protocoles transactionnels, mais aussi pour tous les autres usages, que ce soient les transports en commun ou le vélo, effectivement la voirie à Bagnolet pose de grands problèmes.*

*Tony DI MARTINO : C'est vrai qu'il y a un effort important à faire. On le poursuit. Par exemple, puisque c'est un sujet qui revient souvent au conseil de quartier du Plateau, on est en discussion avancée avec la Ville de Montreuil pour refaire la rue des Rigondes l'an prochain.*

*Elle dans un état catastrophique, donc la rue des Rigondes figurera aux investissements 2024 de la Ville de Bagnolet. C'est vrai, la remarque est juste.*

*Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1** : d'accepter l'indemnisation de Monsieur GAMBARO Jean-Philippe pour un montant de 327,43 € T.T.C.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le protocole transactionnel afférent.

**Article 3** : de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville.

## **DEL231116 14 Accord-cadre de travaux d'entretien dans les bâtiments communaux**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, accord-cadre de travaux d'entretien dans les bâtiments communaux.*

*Cédric Pape ?*

*Cédric PAPE : Merci, Monsieur le Maire.*

*Il s'agit pour la Ville de Bagnolet de renouveler l'accord-cadre pour l'entretien des bâtiments communaux. Il s'agit du second accord-cadre, puisque le premier avait été réalisé en 2020.*

*Pour information, nous profitons aussi de ce renouvellement pour améliorer les bordereaux pré-unitaires. C'est un petit peu technique, mais c'est afin de mieux cadrer les interventions techniques et de maîtriser les coûts in fine.*

*Dans le détail, comme vous aurez pu le lire puisqu'une note a été remise sur table avec la finalité de la Commission d'Appel d'Offres, il y a 8 lots. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie hier soir, en l'absence de l'opposition non excusée.*

*Petite parenthèse : on parle de déontologie, cette commission est certainement l'une des plus importantes de la vie de la commune puisqu'elle est même souveraine sur le Conseil municipal et il s'agit là... eh oui, mais encore faut-il assister aux commissions.*

*Sébastien STAELENS : J'ai souvenir, puisqu'une élue avait répondu à ce sujet...*

*Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens, vous n'avez pas la parole.*

*Cédric PAPE : Vous n'étiez pas là hier, je pense que tout le monde l'aura compris. Vous ne vous êtes pas excusé, cela aussi je pense que c'est important.*

*Tony DI MARTINO : C'est dommage puisque vous avez un suppléant.*

*Cédric PAPE : Ce Conseil municipal est filmé, donc cela permet de savoir quelle est votre implication sur la Ville en dehors du Conseil municipal quand vous faites vos remarques pour nous dire que nous ne sommes pas éthiques ou que nous faisons du greenwashing. Ce qui est certain, c'est que vous brillez par votre absence.*

*C'est vrai que certaines commissions sont moins importantes que d'autres, mais celle-ci est certainement l'une des plus importantes de la Ville.*

*Quand on parle de transparence et qu'on essaie de faire un peu d'éthique, cette Commission d'Appel d'Offres est là aussi pour apporter la transparence et essayer de veiller à la bonne ventilation des deniers publics.*

*Je souhaiterais que vous veniez la prochaine fois, je pense que ce serait bien que l'opposition soit présente.*

*Dans le détail, il y a 8 lots. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie hier soir en l'absence de l'opposition non excusée pour attribuer après analyse les 8 marchés.*

*Vous avez le résultat remis sur table :*

- Lot 1 : EDO,
- Lot 2 : PSCI,
- Lot 3 : Société Laurent,
- Lot 4 : IREM,
- Lot 5 : AFB,
- Lot 6 : DHA,
- Lot 7 : CHAPELEC,
- Lot 8 : BDF.

*Il vous est demandé d'autoriser M. le Maire à signer avec ces 8 sociétés retenues en Commission d'Appel d'Offres.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Staelens ?*

*Sébastien STAELENS : Pas en lien avec la délibération précisément, mais je voudrais apporter une réponse à M. Pape concernant les commissions.*

*Première remarque, l'une de vos élues, lorsqu'on avait essayé de discuter et d'échanger dans le cadre d'une de ces commissions, nous avait répondu que de toute façon notre avis était simplement consultatif et qu'elle verrait cela directement avec le maire avant de terminer la réunion et de fermer l'ordinateur.*

*Deuxième point, je pense que les commissions, ces derniers temps, depuis le départ d'Olivier Taravella, Monsieur Pape, sont extrêmement bien moins organisées, extrêmement moins bien travaillées et préparées.*

*Je n'ai pas participé à ces commissions, mais on m'en a fait quand même le relais. Vous étiez plutôt transparent, vous n'étiez pas du tout en maîtrise de vos sujets dans ces moments de commission et vous venez nous faire le reproche de ne pas venir assister à un événement sans importance démocratique (pour mon premier point de tout à l'heure).*

*Deuxième point, c'est un manque de respect pour les élus que de ne pas préparer ces dossiers et de ne pas préparer ces commissions pour que l'on puisse justement en retirer des informations.*

*C'est tout ce que je voulais dire, je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens, on parle de la Commission d'Appel d'Offres. Vous avez le droit de critiquer le fonctionnement des commissions.*

*Vous êtes titulaire à la CAO et ce que vous dit Cédric, ce que je vous dis, moi, c'est que vous avez la chance d'avoir un suppléant. Lorsque vous ne pouvez pas aller à la CAO en tant que titulaire, faites-vous suppléer par votre suppléant. C'est tout ce que l'on dit, on ne dit rien d'autre.*

*Sébastien STAELENS : Ce sera fait.*

*Tony DI MARTINO : On ne dit rien d'autre, ce n'est pas méchant. Il ne faut pas tout prendre de manière agressive ou de manière méchante.*

*Vous avez un suppléant, faites-vous suppléer.*

*Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'attribuer**, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 15 novembre 2023 :

Lot 1 : Désamiantage/Maçonnerie / Plâtrerie / Sols durs: EDO

Lot 2 : Menuiserie intérieure: PSCI

Lot 3 : Plomberie / CVC: LAURENT

Lot 4 : Electricité / Courant fort-Courant faible; IREM

Lot 5 : Menuiseries extérieures / Occultations / Vitrierie / Miroiterie / Clôtures / Portails / Serrurerie: AFB

Lot 6 : Peinture / Sols souples : DHA

Lot 7 : Charpente / Couverture / Etanchéité : CHAPELEC

Lot 8 : Entretien courant des bâtiments résidentiels : BDF

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés :

Lot 1 : Désamiantage/Maçonnerie / Plâtrerie / Sols durs: EDO

Lot 2 : Menuiserie intérieure: PSCI

Lot 3 : Plomberie / CVC: LAURENT

Lot 4 : Electricité / Courant fort-Courant faible; IREM

Lot 5 : Menuiseries extérieures / Occultations / Vitrierie / Miroiterie / Clôtures / Portails / Serrurerie: AFB

Lot 6 : Peinture / Sols souples : DHA

Lot 7 : Charpente / Couverture / Etanchéité : CHAPELEC

Lot 8 : Entretien courant des bâtiments résidentiels : BDF.

**Article 3 : de préciser** que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de la ville.

**DEL231116 15 Avenant n°4 au marché global de performance pour la construction d'une école, d'un centre de loisirs et d'une crèche (pêche d'or)**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, avenant n° 4 au marché de construction d'une école, d'un centre de loisirs et d'une crèche (Pêche d'Or).*

*Cédric ?*

*Cédric PAPE : C'est un sujet qui a été évoqué aussi hier soir en Commission d'Appel d'Offres où, encore une fois, l'opposition non excusée n'était pas présente...*

*C'est un peu de taquinerie. Vous aimez bien taquiner aussi, il faut accepter que ce soit dans les deux sens.*

*Sébastien STAELENS : Et sans méchanceté, le maire l'a bien précisé juste avant.*

*Laurent JAMET : Évidemment !*

*Cédric PAPE : Qui pourrait en douter ?*

*Laurent JAMET : Personne.*

*Cédric PAPE : Regardez, j'ai un grand sourire.*

*On évoquait hier soir l'avenant n° 4 pour parler de la construction de l'école Pêche d'Or à travers Spie Batignolles. Je ne vais revenir sur tout le dossier. Il est assez complexe, nous avons déjà eu l'occasion à travers les avenants 1, 2 et 3 d'évoquer les différents sujets.*

*Sur cet avenant n° 4, il y a une augmentation du budget de 746 768 € hors taxes, soit 888 921,60 € TTC.*

*À ce titre, nous devons discuter hier lors de la CAO et les élus présents à la CAO ont décidé à l'unanimité d'accepter cet avenant.*

*Tony DI MARTINO : Des remarques, des observations ? Allez-y.*

*Sébastien STAELENS : Nous allons voter contre cette délibération, comme toutes les délibérations concernant la construction de cette école.*

*Au dernier Conseil municipal le 17 septembre, Monsieur Pape, vous avez présenté un avenant de 200 000 € et je vous avais dit que, compte tenu de l'éloignement entre le moment où les travaux avaient été devisés et envisagés et le moment où vous avez signé ce contrat très récemment, le temps était passé, de nombreuses années, des événements comme la guerre en Ukraine et bien d'autres encore ont contrarié économiquement les marchés.*

*Vous m'avez répondu que 200 000 €, ce serait le seul avenant. Vous avez même dit : « Il n'y a pas de choses cachées, je tiens à vous le dire droit dans les yeux », comme M. Cahuzac, pareil.*

*Cédric PAPE : Vous aimez la taquinerie aussi.*

*Sébastien STAELENS : Vous utilisez les mêmes expressions, je fais le lien entre deux événements politiques et deux formules identiques.*

*Laurent JAMET : Ce n'était pas méchant.*

*Cédric PAPE : Sans méchanceté, bien évidemment.*

*Sébastien STAELENS : 800 000 €, c'est le nouvel avenant, plus 200 000 € la fois dernière, on est à un petit million d'euros. Cela fait 10 % d'augmentation et ce n'est pas fini.*

*Cédric PAPE : Si vous étiez présent en CAO...*

*Sébastien STAELENS : Vous savez pourquoi on en est là, aujourd'hui ? Vous allez me parler de la CAO, mais vous n'avez pas voulu assumer techniquement, officiellement et tout de suite la hausse des coûts de construction pour que le chantier puisse démarrer assez rapidement, préserver peut-être sa construction et une perspective pour 2026 intéressante pour vous.*

*On a précipité quelque chose pour faire vite, encore une fois. Juste pour faire vite, pas pour faire bien, pour faire vite.*

*Là, on a un million d'euros en plus qui était, droit dans les yeux, pas prévu.*

*Cédric PAPE : Tout à fait, droit dans les yeux, mais je ne sais pas où vous voulez en venir. Si vous pouviez préciser ?*

*Sébastien STAELENS : J'ai été clair, pourtant.*

*Cédric PAPE : Je n'ai pas compris où vous vouliez en venir.*

*Sébastien STAELENS : La dernière fois vous aviez dit que c'étaient 200 000 € et qu'il n'y aurait pas autre chose.*

*Cédric PAPE : Venez en commission et vous aurez toutes les explications.*

*Maintenant, l'explication que je peux vous donner, mais vous avez donné la réponse dans votre question...*

*Sébastien STAELENS : Vous n'avez pas d'explication à nous donner. Je la connais, je la comprends l'explication.*

*Cédric PAPE : Si vous ne voulez pas d'explication, pourquoi intervenez-vous Monsieur Staelens ?*

*Sébastien STAELENS : C'est la structure politique dans laquelle vous nous plongez aujourd'hui qui me contrarie. Ce n'est pas le fait que cette entreprise ait besoin...*

*Cédric PAPE : Je ne suis là pour vous contrarier, Monsieur Staelens, mais venez en Commission d'Appel d'Offres.*

*Sébastien STAELENS : Le devis a été réalisé il y a cinq ans, les choses étaient différentes. Qu'une entreprise ne puisse pas tenir le budget prévu il y a cinq ans, cela se comprend.*

*Cédric PAPE : Alors vous avez la réponse à votre question, Monsieur Staelens.*

*Sébastien STAELENS : Cela se justifie et cela s'explique. On parle d'honnêteté politique, d'échanges, de compréhension. On parle d'un Conseil municipal en capacité de concevoir.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas d'autre remarque.  
(Il est procédé au vote.)  
C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 VOIX CONTRE (Groupe Ensemble pour Bagnolet)**

**Article 1 : d'approuver** dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle Pêche d'Or, l'avenant n°4 marché global de performance sur la conception, réalisation et maintenance d'une école maternelle, d'un centre de loisirs et d'une crèche portant le montant total du marché à 12 885 640,50 euros hors taxes soit 15 462 768,60€ toutes taxes comprises.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle Pêche d'Or, l'avenant n°4 au marché global de performance sur la conception, réalisation et maintenance d'une école maternelle, d'un centre de loisirs et d'une crèche.

**Article 3 : de dire** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville.

### **DEL231116 16 Avenant à la Convention d'Intervention Foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, cession de la crèche Joséphine Baker située au 78-80 rue Anatole France. Il s'agit d'un transfert foncier avec...*

*J'en ai sauté une, je suis allé trop vite.*

*Oui, l'EPFIF. Dommage que M. Vionnet ne soit pas là.*

*Avenant à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF.*

*Il a posé des questions en commission et Cédric s'était engagé à lui répondre.*

*Cédric PAPE : Tout compte fait, il n'a pas donné les questions. Je n'ai pas les questions, j'espère que vous les avez pour lui.*

*C'est une note très technique, il s'agit de renouveler pendant un an la convention avec l'EPFIF avant de la revoir de façon approfondie avec Est Ensemble l'année prochaine.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques ?*

*Laurent Jamet ?*

*Laurent JAMET : Je vais déroger à ma proposition de ne pas parler des absents, mais je voulais rappeler que Pierre Vionnet...*

*Cédric PAPE : Déjà ?*

*Laurent JAMET : On ne l'a pas votée, donc j'ai encore le droit !*

*Pierre Vionnet à l'époque a été de ceux dans l'administration communale à porter très fort le fait que l'on puisse avoir une convention avec l'EPFIF. On lui doit cela aussi.*

*Tony DI MARTINO : Qui n'a jamais été mise en œuvre avant 2014.*

*Laurent JAMET : Il ne peut pas être tenu responsable de cela. On ne peut pas le tenir responsable de cela.*

*Je voulais dire que, franchement, on peut équilibrer et parler des choses bien que les gens ont faites, de temps en temps, de ceux qui ont porté un certain nombre de choses.*

*Je dis cela parce que, dans le dernier Conseil municipal, M. Pape qui n'était pas au courant de la situation des questions précédentes me demandait si j'avais été favorable aux transformations sur le chauffage urbain. En l'occurrence, je lui avais fait remarquer que j'étais membre du Conseil d'administration de la SDCB et que nous avons porté ce dossier, tout comme sur l'EPFIF Pierre Vionnet a joué un rôle positif dans le fait qu'aujourd'hui on a des conventions avec l'EPFIF.*

*Tony DI MARTINO : Comme quoi on peut avoir un cadre contractuel compétent, Madame Desbordes-Silly.*

*Je propose de passer aux voix.*

*(Il est procédé au vote.)*

*Elle est approuvée, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** l'avenant prolongeant jusqu'au 31 décembre 2024 la convention d'intervention foncière entre la Ville de Bagnolet et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer ladite convention, ses annexes, son protocole d'intervention et tout document afférent à intervenir.

**DEL231116 17 Acquisition d'une emprise de 309 m<sup>2</sup> correspondant au futur square situé au 4 rue Jules Ferry auprès de la Société Anonyme Immobilière 3F**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, acquisition d'une emprise de 309 m<sup>2</sup> correspondant au futur square situé au 4 rue Jules Ferry auprès de la société anonyme Immobilière 3F. On est dans le PNRQAD.*

*Édouard Denouel ?*

*Édouard DENOUEL : Je serai bref, c'est la réalisation de l'espace vert public dans le cadre du PNRQAD sur ce lot précisément, donc c'est le transfert de parcelle.*

*Tony DI MARTINO : Des remarques ? C'est une bonne nouvelle.*

*Monsieur Staelens ?*

*Sébastien STAELENS : C'est effectivement une bonne nouvelle. Tout espace de nature supplémentaire est à prendre comme une bonne nouvelle, mais il est tout-petit, en tout cas pas très grand pour accueillir un espace vraiment familial et convenant aux habitants de ce quartier, surtout depuis la suppression récente des jardins partagés de la rue Victor Hugo.*

*C'est un espace de nature qui n'existe plus...*

*Tony DI MARTINO : Le problème est que, chaque fois, on est obligé de reparler du passé.*

*Sébastien STAELENS : Je parle du présent et de l'importance des espaces de nature.*

*Tony DI MARTINO : Je vais vous faire, pas toute l'histoire, mais une partie de l'histoire sur Vilogia.*

*Sébastien STAELENS : Si vous voulez, mais je suis juste en train de parler de demain et pas d'hier.*

*Il faut privilégier ce genre d'ambition, bien évidemment. Ouvrons des espaces de nature le plus possible, surtout dans ce type de quartiers qui en sont très loin. Les gens de la Dhuy ont le château de l'Étang, La Noue et d'autres ont le parc des Guilands.*

*Tony DI MARTINO : Il faut des espaces verts, c'est clair, mais l'objectif du PNRQAD est aussi de lutter contre l'habitat indigne.*

*J'ai encore reçu pas plus tard que tout à l'heure un mail d'une habitante du quartier des Coutures qui me signalait une adresse rue Jules Ferry. Je ne sais pas si elle est dans le PNRQAD.*

*En tout état de cause, le PNRQAD c'est aussi reloger des gens et faire en sorte qu'ils ne vivent plus dans de l'habitat dégradé ou dans de l'habitat indigne.*

*Vous parlez du jardin partagé. Je rappelle que le jardin partagé, de base, faisait l'objet d'une convention d'occupation précaire le temps que le projet sorte.*

*Sébastien STAELENS : Je suis d'accord avec vous.*

*Tony DI MARTINO : La Ville de Bagnolet a vendu le terrain en 2012 à Vilogia pour construire des logements sociaux, ce qui est le cas aujourd'hui, et dans l'attente de l'avancée de ce projet mon prédécesseur et son équipe ont signé une convention d'occupation précaire avec une association pour utiliser l'espace, le jardin.*

*Qui dit convention d'occupation précaire dit un terme. Le terme est arrivé et on construit des logements sociaux. Je pense que c'est important aussi de construire des logements sociaux dans le quartier des Coutures.*

*Sébastien STAELENS : Je suis d'accord avec vous, mais ce n'était pas l'objet de ma remarque. Ma remarque était : un espace en moins, c'est tout.*

*Tony DI MARTINO : Non, il n'y a pas un espace en moins, mais un espace en plus parce qu'on refait le square Jules Ferry pour qu'il soit davantage accessible à la population, davantage utilisé et on va refaire le square Varlin.*

*Sébastien STAELENS : J'en suis ravi.*

*Tony DI MARTINO : Bien sûr.*

*On lutte aussi parce qu'on est de gauche, nous on est de gauche, contre l'habitat indigne.*

*Sébastien STAELENS : Je ne suis pas de gauche ?*

*Tony DI MARTINO : Je ne crois pas, non.*

*Sébastien STAELENS : Mon Dieu !*

*Tony DI MARTINO : Ne faites pas appel à Dieu, soyez laïc.*

*Sébastien STAELENS : Ce que vous dites me dépasse tellement que je ne vois pas d'autre solution que de sortir de cette... Passons.*

*Tony DI MARTINO : On est de gauche.*

*Monsieur Staelens, je ne vais pas vous refaire ici tous les épisodes sur le PNRQAD, où à un mot donné on a une association dénommée association AREVAB, celle qui était présidée par la voisine du dessus de chez Ben, si vous voyez à qui je fais référence, rue Victor Hugo, à l'époque on nous expliquait qu'on allait bétonner le quartier alors qu'on expliquait qu'on allait quand même reloger des gens dans la difficulté.*

*Effectivement, le bilan du PNRQAD, ce sont 108 logements supplémentaires dans le quartier parce qu'il y a de la gentrification, une population dite bobo dans le quartier que l'on accueille avec plaisir, mais il y a aussi des gens en grande difficulté, très sérieusement en grande difficulté.*

*Le PNRQAD répond aussi à cet objectif et croyez-moi, en 2014, 2015 et 2016, il y a eu de grosses bagarres dans le quartier des Coutures avec vos amis politiques du quartier des Coutures qui s'opposaient à la mise en œuvre du PNRQAD. Un certain nombre d'entre eux étaient sur votre liste aux élections municipales de premier tour et, croyez-moi, je me permets de vous dire que tout le monde n'est pas de gauche au sein de ce Conseil.*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Laurent JAMET : Comme on est tous de gauche, on va quand même le voter.*

*Tony DI MARTINO : C'est bien, c'est important, mais je me souviens des débats à l'époque dans la salle des Coutures et de la violence des débats à l'époque.*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** le principe d'acquisition d'une emprise de 309 m<sup>2</sup> appartenant à la Société Anonyme Immobilière 3F, correspondant au futur square situé au 4 rue Jules Ferry, et composé d'une partie de chacune des parcelles AG 217, AG 264, AG 300, tel que le précise le plan de division établi par le cabinet de géomètres GEXPERTISE, mission n° M23/001005 du 21 août 2023, mis à jour le 22 septembre 2023, à savoir :

- AG 217p de 92 m<sup>2</sup>, devenue AG 351
- AG 264p de 154 m<sup>2</sup>, devenue AG 353
- AG 300p de 63 m<sup>2</sup>, devenue AG 354

**Article 2 : de confirmer** l'acquisition d'une emprise de 309 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles AG 351, AG 353 et AG 354 situées au 4 rue Jules Ferry, auprès de la Société Anonyme Immobilière 3F ayant son siège social sis 159 rue Nationale à 75013 PARIS et représentée par Madame Emmanuelle FOSSE, Directrice Maîtrise d'Ouvrage, au prix de 1 €, augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur.

**Article 3 : de préciser** que cette acquisition aura lieu après la livraison du programme par la Société Anonyme Immobilière 3F.

**Article 4 : de dire** que cette dépense sera imputable au budget communal.

**Article 5 : de dire** que les actes notariés seront rédigés par Maître Arnaud BURGEAT, SCP KERESTEDJIAN-BURGEAT, Notaires Associés, 103 rue Kléber à 93100 MONTREUIL avec la participation de celui représentant la Société Anonyme Immobilière 3F.

**Article 6 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tous les documents permettant cette acquisition, notamment les plans de géomètre ou tout autre document, ainsi que tout acte (promesse de vente, acte définitif de vente) y contribuant.

## **DEL231116 18 Cession de la crèche Joséphine Baker située au 78-80 rue Anatole France**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, crèche Joséphine Baker, il s'agit d'un transfert foncier avec le Département de la Seine-Saint-Denis. Je rappelle également que le Département nous cède le foncier de la crèche Girardot. On va pouvoir mettre en œuvre en début d'année prochaine un nouveau projet autour de la petite enfance.*

*Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ? Pas de remarque.*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la cession de la parcelle B 46 de 1 221 m<sup>2</sup> et de la parcelle B 40 de 121 m<sup>2</sup>, sur lesquelles repose la crèche Joséphine Baker située au 78-80 rue Anatole France ainsi que ladite crèche, au profit du Département de la Seine-Saint-Denis à l'euro symbolique.

**Article 2 : de préciser** que la cession des parcelles sur lesquelles repose la crèche Joséphine Baker se fera à l'euro symbolique et sans déclassement préalable.

**Article 3 : d'approuver** le classement dans le domaine public communal de la parcelle B 47 de 54 m<sup>2</sup>, utilisée comme espace public de fait et correspondant au trottoir.

**Article 4 : de dire** que les actes notariés seront rédigés en participation par le notaire représentant la Ville, à savoir Maître Arnaud BURGEAT, SCP KERESTEDJIAN-BURGEAT, Notaires Associés, 103 rue Kléber à 93100 MONTREUIL et celui représentant le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

**Article 5 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tous les documents permettant cette cession, notamment les plans de géomètre ou tout autre document, le cas échéant, tout document relatif à la rectification des surfaces faisant l'objet de ladite cession, ainsi que tout acte (promesse de vente, acte définitif de vente) y contribuant.

## **DEL231116 19 Mesure de l'effet des rues aux écoles sur la qualité de l'air**

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, mesure de l'effet des rues aux écoles sur la qualité de l'air.*

*Édouard Denouel ?*

*Édouard DENOUEL : Merci.*

*Dans cette délibération, il s'agit que la Ville conventionne avec l'association Respire pour évaluer l'impact du dispositif de rue aux écoles sur la qualité de l'air.*

*L'association Respire est une association nationale que vous connaissez sûrement, spécialisée sur les enjeux de qualité de l'air et qui a comme principal axe de travail la sensibilisation du grand public à ces enjeux de qualité de l'air.*

*Vous les avez sans doute déjà entendus porter notamment la contradiction au lobby automobile, faire condamner l'État sur la question du contrôle technique des deux-roues et, à la rentrée, sortir cette grande étude qui indique qu'aujourd'hui 3 parents/4 se disent inquiets en France de la qualité de l'air que respirent leurs enfants.*

*Cette association Respire a pris l'attache de plusieurs écoles parisiennes et de la Ville de Bagnolet notamment pour mesurer l'impact concret des dispositifs de rue aux écoles qui sont déployés devant un certain nombre d'établissements scolaires.*

*À Bagnolet, rue Paul Bert, un dispositif expérimental de rue aux écoles a été mis en place, longeant à la fois la maternelle et la cour de l'élémentaire Ferry. Des capteurs (vous en verrez le dispositif dans la note) y ont été posés, capteurs de NO<sub>2</sub> et de particules fines afin de procéder à des mesures quand les véhicules circulent et quand la rue est bloquée.*

*Il y a un enjeu avec ces rues aux écoles, non seulement de santé environnementale, mais également de sécurité des accès scolaires et de tranquillité de l'espace public.*

*À vrai dire, au fil du temps, à force d'être adoptés, ces dispositifs ne font pas l'objet de beaucoup de remises en cause parce qu'au fond c'est le réinvestissement de l'espace public par les citoyennes et les citoyens qui est au cœur des transformations que l'on appelle de nos vœux.*

*Dernièrement, la piétonnisation des rues Berton et Vaillant-Couturier en est une illustration, mais aussi d'autres initiatives : réinvestissements ponctuels de rues par des collectifs d'habitants, cela a été le cas rue Graindorge et rue Paul Bert récemment, l'initiative de Ville aux Enfants menée par Verdragon et les centres sociaux culturels de la Ville voici quelques mois ; toutes ces initiatives vont dans le même sens.*

*Les habitants et leurs enfants, les familles en particulier, veulent se réapproprier les espaces extérieurs. À nous collectivités d'aller plus vite pour qu'ils ne soient pas entravés. C'est le but de la signature de cette convention.*

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : Merci.*

*Des remarques, des observations ? Oui ?*

*Édith FÉLIX : Merci.*

*La note rappelle en effet les nombreux bénéfices d'une rue aux écoles, c'est-à-dire d'une rue dont la circulation est réservée aux piétons et mobilités douces, soit de façon permanente soit en temps partagé.*

*C'est assurer la sécurité des enfants aux abords des écoles, changer le regard des habitants sur la place de la voiture en ville dans l'espace public, dans l'optique de donner plus de place aux mobilités douces, mais aussi à la végétalisation.*

*Certains de ces bénéfices sont évaluablement directement en en parlant aux usagers, qui sont majoritairement très satisfaits des expérimentations qui ont été faites.*

*Le projet qui est présenté permettra d'avoir des données plus mesurables. C'est intéressant aussi de les rapprocher et je regarderai avec beaucoup d'intérêt les résultats de ces mesures.*

*Merci.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame Desbordes-Silly ?*

*Angéline DESBORDES-SILLY : C'est très bien, je trouve que le dispositif qui a déjà été initié est extrêmement bien perçu. Il s'agit, non seulement de le pérenniser, mais de l'étendre et un partenariat avec Respire c'est très, très bien.*

*Tony DI MARTINO : D'autres remarques ?*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** les modalités de l'étude d'évaluation du dispositif rue aux écoles sur l'amélioration de la qualité de l'air et de la convention de partenariat entre la Ville et l'association Respire.

**Article 2 : d'autoriser** le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

**DEL231116 20 Convention de coopération Est Ensemble et la commune de Bagnolet (Plan Arbres)**

Sur le rapport de Vassindou CISSE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de coopération avec Est Ensemble concernant le Plan Arbres.*

*Vassindou est excusé, je le salue et je lui souhaite un prompt rétablissement.*

*Il s'agit du plan de financement du dispositif mis en œuvre par Est Ensemble à l'initiative de Patrice Bessac.*

*Nous avons aujourd'hui 212 arbres répertoriés dans le logiciel. On continue à en faire labelliser puisque l'objectif est de planter le plus possible et Est Ensemble s'engage à nous rembourser en parallèle.*

*212 arbres labellisés, validés au moment où l'on se parle.*

*Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? Monsieur Staelens ?*

*Sébastien STAELENS : Bien sûr, on peut s'en féliciter et il faut en être content, mais j'aurais préféré avoir un plan communal plutôt qu'un plan intercommunal de plantation d'arbres.*

*Je crois que vous avez prévu d'en planter 120, Est Ensemble va en planter 212. Le gros de l'effort sera fait par l'extérieur de la Ville.*

*Je pense que l'on aurait pu prendre conscience de l'importance de ce type d'actions et de mener nous-mêmes des plans. C'est vrai qu'il faut s'appuyer sur...*

*Je pense qu'Est Ensemble aurait dû être un plus, pas une base.*

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : On plante des arbres et Est Ensemble ne vient pas planter des arbres à notre place. Est Ensemble vient financer. Il y a un Plan Arbres qui a d'ailleurs obtenu une aide de 3 M€ de la part d'un mécène privé. On ne crache pas dessus, au contraire, mais cela vient en plus, de la même manière que les dispositifs du Département de la Seine-Saint-Denis viennent en plus. Je pense que c'est plutôt positif.*

*Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Édith FÉLIX : Réjouissons-nous de ce Plan Arbres qui vise dans un premier temps à planter 200 arbres à Bagnolet, mais dont les ambitions pour Bagnolet sont 10 fois plus grandes.*

*La Direction de l'Environnement, maintenant dénommée Nature en Ville, a effectué dans les années passées un travail remarquable de recensement au moins de tous les arbres sur le domaine public, avec leurs caractéristiques et celles des fosses dans lesquelles ils sont plantés, assorti de préconisations techniques pour replanter.*

*On dispose donc déjà pour cette convention d'une liste de fosses à replanter en priorité. C'est extrêmement précieux, et l'on gagne un temps précieux également.*

*Dans cette convention, une chose manque dans les considérations de contexte et de raison d'être du projet, il s'agit du rapport aux eaux pluviales.*

*Vous le savez, je l'ai déjà dit dans cette enceinte du Conseil municipal, mais les changements nécessitent parfois des redites. C'est en restaurant notre cycle local de l'eau, c'est en rendant*

*l'eau de pluie à la terre de Bagnolet que l'on aura le plus d'impact sur le changement climatique.*

*La libération de CO<sub>2</sub> est l'un des facteurs du dérèglement climatique. La perturbation du cycle de l'eau, notamment son stress dans les zones urbaines en est une autre largement aussi puissante.*

*L'arbre est le meilleur allié du cycle de l'eau par sa capacité d'absorption des ruissellements et d'évapotranspiration qui rafraîchit l'air de nos villes.*

*Inversement, 70 % des arbres en milieu urbain sont en situation de stress hydrique. Le lien entre les bonnes pratiques de plantation des arbres et le ruissellement des eaux de pluie est bien exposé dans la Charte de l'Arbre de Bagnolet, notamment dans le cahier à destination des prestataires : les fosses dimensionnées suffisamment en profondeur et en largeur, en creux par rapport au niveau du sol pour recueillir les ruissellements, avec des protections contre les piétinements qui laissent passer les ruissellements.*

*Cela signifie qu'avant de replanter il faut mettre en œuvre une ingénierie pour reprendre certaines fosses trop petites. Ceci impose un travail coordonné entre les spécialistes de la Nature en Ville, de la voirie, de l'eau dans la ville ou de l'hydrologie urbaine.*

*Le territoire d'Est Ensemble (c'est écrit dans la convention) met à disposition éventuellement du conseil et de l'expertise, donc ce travail sera coordonné à la fois entre les agents du territoire d'Est Ensemble et ceux de la Ville de Bagnolet, ainsi que des prestataires qui opéreront puisque ce sont des prestataires qui planteront.*

*Il faut absolument acculturer les prestataires qui seront en charge de la réalisation des travaux autour des fosses et des plantations pour leur faire faire un travail durable que l'on ne regrettera pas dans les années à venir.*

*La Charte de l'Arbre est une base solide, l'animation d'ateliers complémentaires de rappel des bonnes pratiques paraît incontournable.*

*Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens ?*

*Sébastien STAELENS : Suite à ce que vient de dire Édith Félix, on parle de diamètre et de profondeur des fosses qui vont accueillir et recueillir les arbres, mais parlons aussi de la qualité de la terre.*

*Est-il inscrit dans cette charte que la terre doit être impérativement végétale ? Rue Raoul Berton, la terre est une terre de remblais. Elle est pleine de cailloux, elle est pleine de choses qui vont contrarier le développement et l'enfoncement des arbres.*

*Je pense que c'est une nécessité, peut-être même dans le cadre de Raoul Berton, que d'envisager d'amener de la terre de qualité avant de planter parce que là cela ne va pas pousser.*

*Quand on parlait tout à l'heure de stress hydrique, les arbres cette année en ont supporté et je pense que les 5 malheureux arbres que l'on a réussi à planter rue Graindorge en ont beaucoup souffert.*

*Compte tenu de leur implantation très récente, on aurait dû y accorder un petit peu d'attention et les arroser un peu plus souvent. Cet été, ils ont souffert énormément. Le stress hydrique signalé tout à l'heure par Édith Félix a des conséquences. Cela laisse des traces dans la mémoire de l'arbre. Il va avoir toujours peur de subir à nouveau un manque d'eau, donc il va contrarier sa croissance et son développement consécutivement à ce qui vient de se passer cette année. C'est dommage.*

*Tony DI MARTINO : Effectivement, c'est un point de vigilance à avoir là-dessus, vous avez raison.*

*Je tiens à saluer le travail de Vassindou, mené sur le sujet.*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** le conventionnement de coopération entre l'EPT Est Ensemble et la Commune de Bagnolet.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de coopération Est Ensemble et la Commune de Bagnolet.

**DEL231116 21 Conventions d'objectifs et de financement pour la halte-jeux, La Coccinelle et les multi-accueils des rues Désiré Viénot et Lénine**

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention d'objectifs et de financement pour la halte-jeux, La Coccinelle et les multi-accueils Viénot et Lénine.*

*Zohra Kehli ?*

*Zohra KEHLI : Bonsoir. Ce sont deux délibérations classiques concernant les conventions de financement triennales de nos structures municipales, concernant la crèche Désiré Viénot, Lénine ainsi que la halte-jeux.*

*Je peux continuer pour le rapport n° 22 ?*

*Tony DI MARTINO : Oui.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** les conventions d'objectifs et de financement N° 23-026, N° 23-027 et N°23-028 concernant la halte-jeux, La Coccinelle et les multi-accueils des rues Désiré Viénot et Lénine.

**Article 2 : d'autoriser** le maire ou son représentant à signer les conventions annexées à la présente délibération ainsi que tout document s'y rapportant.

**DEL231116 22 Convention d'objectifs et de financement - Travaux extérieurs de la crèche de la rue Lénine**

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Zohra KEHLI : La convention d'objectifs et de financement des travaux extérieurs de la crèche rue Lénine, qui ont commencé déjà il y a 10 jours (on l'avait passé en CM en fin d'année dernière, c'est juste pour rappeler que les travaux ont commencé), la CAF a financé à plus de 80 % ces travaux et ils seront bientôt finis, en fin d'année normalement.*

*Un petit plus : l'arbre qui était malade a été retiré, il va être remplacé. On a essayé de le sauver mais on n'a pas pu. On avait fait les estimations possibles et on a dû l'enlever pour en replanter un autre.*

*Tony DI MARTINO : C'est un investissement important de plus de 226 000 €.*

*Zohra KEHLI : Exactement.*

*Tony DI MARTINO : Y a-t-il des remarques ?*

*Qui est pour ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1** : d'approuver la convention d'objectifs et de financement de la CAF relative à l'attribution de l'aide financière par le Fond de Modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant (FME) pour la réalisation des travaux des espaces extérieurs de la crèche de la rue Lénine.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**DEL231116 23 Vœu relatif aux installations sportives en Seine-Saint-Denis déposé par les groupes Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains ; Bagnolet en commun ; Citoyens indépendants ; Ensemble pour Bagnolet**

Sur le rapport de Mona BELLIL, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Nous avons deux vœux, le premier sur les installations sportives.*

*Mona Bellil ?*

*Mona BELLIL : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.*

*Chers collègues, il s'agit d'un vœu transpartisan qui a fait l'unanimité auprès des groupes suivants : le groupe Socialiste, Société civile, Radicaux et Républicains, le groupe Bagnolet en Commun, le groupe Citoyens indépendants et, enfin, Ensemble pour Bagnolet ; groupes que je remercie.*

*Il porte sur le plan d'investissement de 6 Md€ dédié à la rénovation et la construction d'installations sportives en Seine-Saint-Denis.*

*Je vais vous en faire lecture.*

*« Sensibles aux disparités flagrantes en matière d'installations sportives et d'accès aux équipements sportifs dans notre département, nous affirmons notre volonté d'apporter des changements majeurs pour garantir à notre population un accès équitable aux activités sportives et physiques.*

*Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La Seine-Saint-Denis se classe en dernier rang en termes d'installations sportives avec seulement 16 équipements pour 10 000 habitants, comparés à la moyenne nationale de près de 50.*

*À titre d'exemple, à Bagnolet nous sommes à 13 équipements sportifs pour près de 40 000 habitants.*

*Face à cette réalité, en soutien à un public déjà fragilisé, nous insistons sur l'urgence d'offrir aux Séquano-Dionysiens des équipements sportifs de qualité.*

*De plus, la vétusté de nos installations sportives, le temps perdu pour s'y rendre (il faut compter en moyenne 20 minutes de trajet) et les défis posés par la sédentarité et la surcharge pondérale dont les chiffres sont au plus haut soulignent la nécessité d'une action immédiate.*

*À l'heure où notre département a accueilli ou s'apprête à accueillir des événements sportifs mondiaux, nous voyons une opportunité unique d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens en attirant l'attention de l'État sur la situation critique de notre département en termes de sous-équipement et de vétusté des installations sportives existantes.*

*Nous saluons les premiers engagements pris via les Jeux olympiques et paralympiques, lesquels marquent un début positif de l'action de l'État en la matière, mais nous pensons que l'État doit intensifier ses efforts en lançant un réel plan d'investissement.*

*Le Conseil municipal de Bagnolet :*

- Demande au Gouvernement français un plan d'investissement complémentaire à la hauteur des enjeux de rénovation nécessaires pour nos équipements sportifs, de notre département et de Bagnolet en particulier ;
- Demande la mise en place d'un bouclier tarifaire pour nos collectivités équipées d'infrastructures vieillissantes et énergivores afin d'éviter des fermetures préjudiciables pour nos usagers ;
- S'engage dans le collectif permanent de défense et de promotion de l'EPS, du sport scolaire et du sport associatif en Seine-Saint-Denis, la CoPER 93 qui œuvre pour la défense et le développement des activités sportives dans notre département.

*Nous rappelons que l'accès au sport est un droit fondamental qui doit bénéficier à toutes et tous, qu'il a de nombreuses vertus. Le sport est le meilleur moyen de maintenir une bonne condition physique et est vecteur de bien-être mental. Le sport améliore la gestion du stress, la concentration et renforce la confiance en soi.*

*Pour reprendre simplement les mots du président de la République, M. Emmanuel Macron :*

*"Il (en parlant du sport) rassemble et casse les inégalités liées à l'assignation en résidence dans nos quartiers et constitue l'un des plus puissants outils d'éducation, d'émancipation et d'insertion, contribuant au bien-être, à une plus grande espérance de vie et à une vie en meilleure santé."*

*Nous souhaitons que l'État intensifie ses efforts pour garantir ce droit à l'épanouissement et au bien-être de toutes et tous dans notre département et dans notre ville. »*

*Cédric PAPE : Merci, Mona.*

*Y a-t-il des interventions ou des remarques ? Aucune.*

*On passe au vote, qui est pour ce vœu ?*

*(Il est procédé au vote.)*

*Je vous remercie.*

**Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE**

**Article unique : d'approuver le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.**

**DEL231116 24 Vœu relatif au conflit Israélo-Palestinien déposé par les groupes Ensemble Pour Bagnolet ; Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains ; Citoyens indépendants**

Sur le rapport de Solenne LE BOURHIS, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Nous avons un second vœu relatif au conflit israélo-palestinien déposé par Ensemble pour Bagnolet.*

*Laurent Jamet ?*

*Laurent JAMET : Solenne Le Bourhis, à laquelle nous devons beaucoup sur le dépôt de ce vœu, vous en donnera lecture.*

*Je voulais dire quelques mots. Je pense que c'était important que l'on s'exprime dans cette ville par rapport aux engagements pour la justice, à la question palestinienne et évidemment au jumelage avec Chatila. Cela nous semblait important qu'on puisse le faire.*

*Ce n'est pas simple, évidemment, parce que je crois qu'il faut que l'on prenne tous collectivement de la hauteur dans une situation qui est aussi dramatique en termes d'injustice et qui est également potentiellement dangereuse quant à l'avenir du monde, en tout cas de cette partie de la planète.*

*Cela démontre que, si l'on ne traite pas les questions, les choses iront forcément en s'aggravant.*

*Ce conflit est chargé de tous les symboles difficiles et il faut avoir la force de pouvoir l'aborder. Il résonne évidemment très fortement dans toutes les sociétés et particulièrement dans la nôtre.*

*Je pense que l'on peut faire plusieurs choses à la fois. On peut à la fois condamner le Hamas et la politique d'extrême droite du gouvernement israélien. On peut être pour la reconnaissance d'un État palestinien viable, qui donne droit aux justes revendications, et considérer comme normal que des citoyens aspirent à la sécurité.*

*Dans n'importe quelle société, c'est une chose qui ne se discute pas. On ne peut pas discuter du souhait des citoyens d'être en sécurité.*

*Cela a beaucoup heurté dans les débats politiques, mais je crois que l'on doit dire que rien ne peut justifier les actes terroristes du Hamas, rien, mais à l'insupportable commis par le Hamas succède ce que nous voyons chaque jour en Cisjordanie : des colons armés commettant des pogroms avec le soutien de l'armée, dans une situation qui était déjà grave avant ce qui s'est déroulé début octobre.*

*Ce sont aussi plusieurs milliers de morts, des dizaines de milliers de morts aujourd'hui à Gaza, chiffres que personne ne peut remettre en cause. Ce sont 100 humanitaires qui sont tués, mais également des journalistes et des enseignants.*

*Si je cite ces gens-là, ce n'est pas pour dire que des gens ne peuvent pas être tués alors que d'autres devraient l'être, mais simplement pour dire que dans les conflits ces gens-là sont relativement épargnés. Cela en dit long sur le calvaire que subissent aujourd'hui les Gazaouis.*

*Cela conduit aussi des organisations qui généralement ne prennent pas la parole, je pense à l'ONU, à la Croix-Rouge, à MSF ou encore à Médecins du Monde, qui aujourd'hui évoquent l'arrêt des massacres. Il faut se rendre compte que nous sommes dans une situation dramatique. Il faut que les massacres cessent et il faut trouver une solution durable pour cette situation dans cette partie du monde, parce qu'elle marque désormais trop de choses.*

*Des dirigeants sur la planète ont pensé que l'on pouvait mettre tout cela sous le tapis, mais on se rend bien compte que ce n'est pas possible.*

*Si l'on veut que les sociétés cessent de se déchirer, si l'on veut trouver des solutions de justice, il y a besoin de trouver rapidement des solutions qui seront politiques. Je pense qu'il faut aussi « rouler » sur des imbécillités simplificatrices.*

*J'ai une pensée aujourd'hui pour Viviane Silver qui était otage et désormais victime du Hamas, militante pour la paix et amie du peuple palestinien, et pour son fils Yonatan Zeigen qui continue à dire les choses suivantes :*

*« On ne peut pas réparer des assassinats de bébés en tuant plus de bébés. Nous avons besoin de paix. C'est à cela qu'elle a œuvré toute sa vie (en parlant de sa mère). La douleur est la douleur, mais le seul chemin de la sécurité et de la vie bonne, c'est la paix. La vengeance n'est pas une stratégie. »*

*Je pense évidemment à toutes les familles des victimes et des otages qui manifestent aujourd'hui en Israël et, pour certains, mettent en cause la stratégie du gouvernement d'extrême droite religieuse.*

*Je pense à mes amis palestiniens qui disent tous le nombre d'amis israéliens qu'ils ont et donc que la paix est possible.*

*Je pense aussi, conviction qui est la mienne, que les Israéliens ont moins à craindre du peuple palestinien que des gouvernements d'extrême droite polonais et hongrois ou tout autre soutien d'Israël, par exemple les néoconservateurs américains à la sauce Trump et le lobby évangéliste qui sont clairement antisémites et qui aujourd'hui, pour des raisons stratégiques évidemment, soutiennent le gouvernement en place en Israël.*

*Je pense que nous sommes confrontés à des enjeux de civilisation qui nous concernent tous et des dangers qui nous guettent.*

*Nous nous retrouvons de moins en moins nombreux à des cérémonies évoquant les mémoires tragiques, dont celle de la Shoah.*

*Je pense qu'une des leçons du génocide des Juifs, des Tziganes, de l'élimination d'opposants politiques par le nazisme, c'est la négation de la qualité d'êtres humains.*

*Mohammed me faisait penser tout à l'heure que c'était l'anniversaire du jour de la mort de Jack Ralite, ancien ministre, sénateur-maire d'Aubervilliers. Il disait une phrase simple : « Il faut reconnaître l'homme dans l'homme ».*

*Ce qui me perturbe, c'est de voir le débat politique au niveau dans lequel nous sommes aujourd'hui. Au Sénat, des gens d'extrême droite, mais aussi de droite nient l'humanité d'un certain nombre. Je pense au débat notamment sur les questions de santé qui a agité le Sénat, mais qui nie aujourd'hui les êtres humains.*

*Ce n'est pas faire des signes d'égalité, mais c'est demain l'un des mécanismes dangereux qui sera en œuvre, contre lequel on sera collectivement amenés à se battre.*

*Solenne LE BOURHIS : Je vais procéder à la lecture du vœu.*

*« Le Conseil municipal de Bagnolet condamne fermement les attaques terroristes des commandants du Hamas contre les populations civiles israéliennes, tout comme il condamne aussi fermement les bombardements d'Israël contre la bande de Gaza.*

*Si l'État d'Israël a le droit légitime de se défendre, il n'a pas le droit de s'en prendre à la population palestinienne sans distinction. La force, la guerre sont des impasses et jamais la vengeance n'a été source d'apaisement.*

*L'absence d'une perspective politique autre que la guerre aboutit aujourd'hui à un bain de sang. Il faut tout faire pour empêcher de rajouter de la barbarie à la barbarie. Nous dénonçons la logique de vengeance des terroristes du Hamas comme les punitions collectives de l'extrême droite israélienne. Elles relèvent du pogrom d'un côté et des crimes de guerre de l'autre.*

*Nous crions notre horreur devant ce que subissent les civils palestiniens et israéliens. Aujourd'hui, nous condamnons le choix du gouvernement israélien d'extrême droite de bombardier aveuglément des civils et de soumettre des millions de Gazaouis à un blocus responsable d'une catastrophe humanitaire.*

*L'horreur du 7 octobre ne peut pas justifier les massacres en cours à Gaza. Le gouvernement israélien ne peut pas être au-dessus du droit international et ne peut pas continuer impunément à semer la mort parmi les populations civiles palestiniennes.*

*Nous sommes pleinement solidaires des peuples israélien et palestinien et dénonçons ceux qui veulent couper l'aide au développement pour la Palestine en ajoutant ainsi de la misère à la misère.*

*Parce que nous lançons un appel à l'unité de la nation, un appel à la concorde et à la responsabilité des élus de contribuer à la paix civile dans notre pays et notre ville, nous exigeons :*

- Un cessez-le-feu immédiat avec la fin des bombardements et du déplacement forcé de la population afin de permettre la mise en sécurité et la prise en charge de la population dans la bande de Gaza,
- La libération de tous les otages israéliens,
- Le respect du droit international humanitaire qui exige de stopper les bombardements sur les civils et les structures de santé,
- La mise en place d'un corridor humanitaire pour acheminer les produits de première nécessité,
- La protection de toutes les personnes civiles quelle que soit leur nationalité,
- Une initiative diplomatique de la France pour une paix juste et durable sur la base des résolutions de l'ONU,
- La recherche d'une solution permettant la reconnaissance de l'État de Palestine par la France aux côtés de l'État israélien. »

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : Émilie ?*

*Émilie TRIGO : Merci.*

*Je ne serai pas très longue. Laurent, on te remercie pour ton intervention préalable, Solenne pour la lecture du vœu, votre groupe pour le fait de nous avoir proposé le vœu en amont du Conseil. On s'était joint au vœu, donc on le dépose avec vous. On n'a pas grand-chose à ajouter à ton intervention, Laurent.*

*On le votera, cela paraît évident puisqu'on l'a signé avant, mais c'était important de pouvoir dire en Conseil municipal que nous partageons ce point de vue et que nous partageons l'importance de voter un vœu de ce type.*

*Tony DI MARTINO : D'autres interventions ?*

*Édouard Denouel ?*

*Édouard Denouel : Nous vous remercions pour ce vœu et nous sommes d'accord avec l'appel au cessez-le-feu immédiat qu'il porte.*

*En revanche, à la lecture de ce vœu, nous avons été étonnés qu'il fasse fi pour l'essentiel du contexte dans lequel se sont déroulés les attaques meurtrières du 7 octobre et le déluge de bombes à Gaza que nous voyons depuis lors.*

*Étonnés initialement, Laurent vient d'en parler, que ne soit pas fait le lien avec Bagnolet, le lien avec le jumelage de Chatila puisque faire ce lien permet de rappeler un sujet essentiel, qui structure ce conflit depuis tant d'années : le sujet des réfugiés.*

*Pourquoi y a-t-il des réfugiés en Jordanie, au Liban, en Syrie, mais aussi en Cisjordanie et à Gaza ? C'est parce qu'en 1948 700 000 Palestiniens ont été chassés de chez eux et qu'aujourd'hui quasiment la moitié de la population de Gaza est une population réfugiée.*

*En le disant, en rappelant cela, en rappelant le sort des réfugiés, cela permet de remettre en contexte un conflit territorial, un conflit colonial qui dure depuis 75 ans.*

*Contextualiser et expliquer, ce n'est pas justifier la violence. C'est comprendre les racines de décennies de violence et les racines de la déprivation des droits pour les Palestiniens.*

*Or, ici, à la première lecture, dans ce vœu, on a l'impression que l'on se focalise sur 40 jours et pas sur les 75 ans. À la lecture, on s'étonne qu'il manque des éléments structurants qui font l'histoire de ce conflit.*

*Un terme, d'abord, le terme de colonisation. Sans l'employer, on ne comprend pas. Parler de Palestine sans parler de la centralité de la question coloniale imposée par Israël est faire fi d'une réalité. La réalité, c'est la violation continue depuis 75 ans du droit international et la diplomatie française, on peut l'aimer ou ne pas l'aimer, elle le rappelle tout de même.*

*Le mot blocus ensuite, il est évoqué dans le texte, mais il est évoqué uniquement comme depuis le début du conflit. Or, depuis 15 ans à Gaza, la bande de Gaza est soumise à un blocus qui en fait une prison à ciel ouvert pour 2,5 millions d'habitants.*

*Souvenons-nous qu'en 2018 il y a eu ce que l'on a appelé les Marches du retour. Pour l'essentiel, ces Marches étaient des marches pacifiques pour faire tomber les barrières, pour mettre fin au blocus. Même pendant ces manifestations, pour l'essentiel pacifiques, plus de 200 Palestiniens ont été tués.*

*Un mot enfin, un mot qui résonne particulièrement à gauche – et je sais qu'il y a des gens dans ce Conseil municipal pour qui cela a été le premier engagement, l'Afrique du Sud – c'est le terme d'apartheid.*

*C'est un terme qui désigne tout simplement des droits différenciés. C'est ce qui est appliqué aujourd'hui aux Palestiniens et c'est ce sur quoi toutes les organisations des droits de l'homme sont d'accord et c'est, je le lisais encore récemment, ce que disent plusieurs anciens généraux de Tsahal.*

*Ces éléments, ces termes sont essentiels pour parler de la réalité sur place et, sans esprit de polémique, le dire, le rappeler parce que c'est important.*

*L'horreur des attaques du 7 octobre, la violence, la destruction, la cruauté des bombardements systématiques de civils depuis 30 jours sont malheureusement la traduction – et pas la justification – d'une situation intenable.*

*Effectivement, il faut immédiatement un cessez-le-feu, que cesse la mort du moindre civil, que le blocus de Gaza prenne fin, que cessent ces bombardements et surtout que cessent les bombardements des enfants : 5 000 à ce jour morts, bombardés dans la bande de Gaza, jamais un conflit n'aura tué autant d'enfants en si peu de temps.*

*Nous redemandons comme vous le cessez-le-feu, l'application du droit international, avoir le droit international et la charte des Nations unies comme boussoles et entendre par exemple Craig Mokhiber, directeur du bureau du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, démissionner. Quel mot est-ce qu'il emploie ? Il parle lui, diplomate onusien, de génocide.*

*Francesca Albanese, autre représentante des Nations unies sur place à Gaza, parle de risque de nettoyage ethnique.*

*La situation est tellement grave aujourd'hui que la Cour pénale internationale doit être saisie de l'ensemble de ces crimes de guerre.*

*Ce n'est pas un esprit de polémique, mais on ne peut pas souscrire à un vœu qui serait à ce point décalé d'une réalité de 75 années.*

*Nous sommes d'accord avec vous, demandons le cessez-le-feu, mais pas de manière décontextualisée. Nous continuerons à nous mobiliser les week-ends, chacun à sa façon, nous sommes d'accord sur le cessez-le-feu, mais en l'occurrence nous ne prendrons pas part au vote.*

*Tony DI MARTINO : D'autres interventions ? Jean-Claude Oliva ?*

*Jean-Claude OLIVA : Bonsoir à toutes et à tous.*

*Je vous remercie tout d'abord sur ce vœu. Je crois que, sur le fond, on est très en accord notamment sur les exigences qui sont portées par ce vœu. C'est pourquoi nous allons le voter, naturellement, notamment le cessez-le-feu immédiat.*

*J'ai bien aimé l'intervention de Laurent, j'ai bien aimé celle d'Édouard aussi sur le fond. Ce sont deux interventions très riches, très construites et qui amènent des éléments de réflexion que je partage d'un côté et de l'autre.*

*Effectivement, il n'y a pas tout dans ce vœu. Je ne dis pas cela pour Édouard, mais notre souhait est de dépasser les polémiques qu'il y a notamment à gauche. Ce n'est pas pour nous spécialement, mais plutôt au niveau national. Ces polémiques sont assez stériles et assez insupportables face à l'urgence et à la gravité de la situation.*

*C'est pourquoi, encore une fois, il n'y a pas tout dans tout, mais on va voter parce que sur les exigences de ce qu'il faut faire maintenant on se retrouve dans ce vœu.*

*Tony DI MARTINO : Merci.*

*Mohammed ?*

*Mohammed DJENNANE : Merci, Monsieur le Maire.*

*Je ne pense pas que ce vœu soit décalé. Il y a une urgence.*

*Ce vœu se voulait consensuel, un compromis afin qu'il soit porté par tout le Conseil municipal, un Conseil municipal de Bagnolet qui a toujours été à la hauteur, une fierté pour notre Ville lorsqu'il s'est agi de défendre la paix, le refus du colonialisme et les causes justes.*

*C'était vrai avec le soutien au peuple chilien contre la dictature de Pinochet. C'est encore vrai avec le peuple d'Afrique du Sud contre l'apartheid. C'est encore vrai avec le peuple algérien dans son combat pour le droit à son autodétermination.*

*Nos prédécesseurs – et Jocelyne est avec nous ce soir, elle pourra le dire –, les anciens qui ont siégé ici peuvent encore en témoigner. Jacqueline Chonavel notre maire en parle encore.*

*Bagnolet a toujours porté haut le combat pour la paix et aujourd'hui cela passe par un cessez-le-feu, par trouver des voies pour la paix et pour une solution politique.*

*Réaffirmer que le peuple palestinien a droit à son autodétermination, à cesser de souffrir, à mettre fin à la colonisation et à reconnaître les droits des Palestiniens parce qu'il n'y aura pas de solution armée à ce conflit.*

*Le gouvernement israélien ne peut pas continuer à faire ce qu'il veut dans la bande de Gaza et en Cisjordanie en toute impunité. Le problème est politique et sa solution ne peut être que politique, contrairement aux déclarations du Premier ministre Netanyahu : « Le combat est entre les enfants de la lumière et les enfants des ténèbres, entre l'humanité et la loi de la jungle » ; un discours déshumanisant et des déclarations qui lui permettent de justifier les violations du droit international.*

*Je le disais, le problème est politique et sa solution ne peut être que politique. Elle passe par la libération du peuple palestinien, la fin de la colonisation, la création et la reconnaissance de l'État de Palestine, le droit du peuple palestinien à son autodétermination.*

*L'urgence est à l'arrêt des bombardements et à la protection des civils. Dommage, nous aurions pu le voter ensemble ce soir. Je pense que c'est une occasion ratée.*

*Tony DI MARTINO : Je pense que l'on partage tous sur le fond les conclusions et les attendus de ce vœu. Ce qui doit prédominer, c'est l'esprit de concorde et de rassemblement.*

*Émilie a exprimé notre position, nous nous sommes associés à ce vœu et nous allons le voter.*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*(Il est procédé au vote.)*

*Il est approuvé, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 22 VOIX POUR (*Groupe Ensemble pour Bagnolet, Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains (Emilie TRIGO, Mona BELLIL, Tony DI MARTINO, Cédric PAPE, Yalana DINO, Merle-Anne JORGE, Daouda KEITA, Cécile TRBIC), Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants*) ET 15 ABSTENTIONS (*Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains (Ihsen OUNISSI, Mahamadou SYLLA, Manon CHRETIEN, Elhame CHAIR, Hamid CHAIR, Anne GERVAL), Groupe Bagnolet en Commun*)

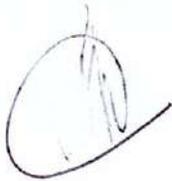
**Article unique : d'approuver** le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 10

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Brigitte DELAPERELLE



LE MAIRE

Tony DI MARTINO

